

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDITION 2026

RÉSUMÉ À L'ATTENTION DES DÉCIDEURS

CdP31 : CONFÉRENCE D'ANTALYA SUR LE CLIMAT

Guide des négociations de la 31e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP31, CMP21, CMA8, OSMOE65, OSCST65)

9 au 20 novembre 2026, Antalya (Turquie)

CCNUCC

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION

Direction de la publication
Mme Cécile MARTIN-PHIPPS, Directrice IFDD

Coordination technique
Dr Issa BADO, Spécialiste de programme, IFDD

Auteurs
M. Mahugnon Serge DJOHY, Bénin
M. Komna DJABARE, Togo
Mme Laurence POLLIER, France

Communication
M. Yves TESTET, Chargé de communication IFDD

Iconographie
Climate Analytics Africa et auteurs, octobre 2026 – Première publication : OIF/IFDD, 2026
Photo de couverture: Shutterstock

Mise en page
Myriam Ali - Climate Analytics Africa

ISBN :978-2-89481-424-6
Le document est consultable sur le site de l'IFDD à : https://www.ifdd.francophonie.org/publications/

Le présent *Résumé à l'intention des décideurs* est l'un des trois outils d'aide à la négociation que l'IFDD met à la disposition des délégations francophones pour la CdP31 : il accompagne le *Guide des négociations de la CdP31*, dont il condense les analyses, et précède la Note technique de décryptage des résultats, qui sera élaborée à l'issue de la conférence d'Antalya. Synthèse condensée, il ne se substitue pas à la lecture du Guide complet, qui présente en détail, thématique par thématique, l'ensemble des enjeux de la CdP31 et comporte un glossaire, la liste des sigles et acronymes, une bibliographie sélective pour approfondir chaque sujet, ainsi qu'une boîte à outils en annexe conçue pour le négociateur francophone.

Ce document a été préparé par Climate Analytics Africa pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations, ni celui des présidences actuelles et futures des CdP. Il est publié à titre d'information et ne reflète pas nécessairement le point de vue du secrétariat de la Convention. Les informations qu'il contient ont été arrêtées au 26 octobre 2026.

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Produit par :

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

ifdd INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rédigé par :

CLIMATE ANALYTICS

Mot de la Directrice de l'IFDD

Chères décideuses, chers décideurs, chères déléguées, chers délégués,

Les bilans publiés en 2026 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont confirmé que les années 2015 à 2025 ont été les onze plus chaudes jamais enregistrées. En 2024, la température moyenne mondiale a atteint environ 1,55 degré Celsius au-dessus de la moyenne de 1850–1900. En 2025, cette anomalie était d'environ 1,43 °C. Ce dépassement annuel en 2024 ne signifie pas, à lui seul, que la limite de réchauffement à long terme de l'Accord de Paris a été franchie.

Le bilan mondial réalisé en 2023 par les Parties à l'Accord de Paris reconnaît les progrès accomplis, tout en constatant que les efforts collectifs demeurent insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Accord. Dans ses prévisions de mai 2026, l'OMM estime à 91 % la probabilité qu'au moins une année entre 2026 et 2030 dépasse temporairement le seuil de 1,5 °C au-dessus de la moyenne préindustrielle. Il faut plus d'ambition, afin de limiter l'ampleur et la durée du dépassement. La 31e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP31), prévue du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya, en Turquie, doit y contribuer.

La communauté internationale, face à l'urgence d'agir, dispose de données scientifiques solides. En effet, les manifestations des changements climatiques à travers le monde (canicules, inondations, feux de forêt, fonte des glaces, montée du niveau de la mer) montrent que les impacts sont de plus en plus visibles et coûteux pour les populations vulnérables. Selon l'OMM, en 2025, le contenu thermique des océans a atteint un nouveau record et le niveau moyen des mers dépassait d'environ 11 centimètres celui de 1993.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans son rapport 2026 présenté le 21 octobre, a évalué à 18 % la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre nécessaire d'ici 2030, par rapport à 2025, dans son scénario de dépassement minimal de 1,5 °C, visant un retour à ce niveau d'ici 2100. Or, la mise en œuvre intégrale des contributions déterminées au niveau national (CDN) ne permettrait qu'une baisse de 5 à 8 % sur la même période. Nous avons souvent répété ces dernières années que les Conférences des Parties étaient des occasions pour la mise en œuvre. Je pense que la CdP31 doit conjuguer ambition et mise en œuvre, car nous atteindrons dans quatre ans l'échéance de 2030.

Nous avons les moyens d'agir aussi bien au niveau de la prise de décision que de la mise en œuvre. Je rappelle dans ce contexte l'avis consultatif que la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu, le 23 juillet 2025, précisant les obligations des États en matière de protection du climat. La Cour rappelle que les États ont l'obligation de prévenir les dommages significatifs au système climatique en exerçant la diligence requise, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives.

Chers négociateurs et négociatrices,
L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), sera à vos côtés lors de la 31e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP31) pour vous accompagner dans vos travaux et renforcer vos capacités d'action. À travers l'IFDD, elle mettra à votre disposition les informations, outils et espaces d'échanges essentiels à vos négociations.

Un Pavillon de la Francophonie (https://epavillonclimatique.francophonie.org/events/CdP31) a été aménagé à Antalya pour mettre en valeur plus de soixante initiatives climatiques portées par les États et gouvernements membres, ainsi que les acteurs francophones du climat. Plusieurs événements phares y seront organisés, dont la Concertation francophone des négociateurs et négociatrices, prévue le 16 novembre 2026, consacrée au bilan de la première semaine des négociations. En amont, un atelier préparatoire se tiendra le 8 novembre 2026 à Antalya, afin d'appuyer la préparation technique et stratégique des délégations francophones.

Comme chaque année, l'OIF-IFDD vous accompagne également à travers la publication du Guide des négociations climat, qui présente de manière claire et synthétique les principaux points à l'ordre du jour de la CdP31. Je remercie chaleureusement Climate Analytics et l'ensemble des auteurs pour leur précieuse contribution à sa réalisation.

Je vous souhaite une pleine appropriation de ces outils et beaucoup de succès dans vos travaux à Antalya, au service d'une action climatique ambitieuse, équitable et francophone.

Cécile Martin-Phipps

Table des matières

1. MESSAGES CLÉS 5
2. ANTALYA EN BREF : LA SESSION ET SON CONTEXTE 6
2.1 Une session, deux présidences 6
2.2 Un contexte qui pèsera sur chaque salle 6
2.3 Ordres du jour, préparation politique et calendrier de la session 7
3. BILAN DE LA CDP30 DE BELÉM (NOVEMBRE 2025) 8
4. BILAN DE LA SB64 DE BONN (JUIN 2026) 9
5. CE QUE BELÉM ET BONN TRANSMETTENT À ANTALYA 11
6. LES ENJEUX DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU ET DU SEGMENT MINISTÉRIEL À LA CDP31 12
6.1 Le Sommet des dirigeants (11 et 12 novembre 2026) 12
6.2 Les réunions ministérielles mandatées et les événements de haut niveau 12
6.3 Le segment de haut niveau et les consultations ministérielles 13
7. LES ENJEUX CENTRAUX THÉMATIQUE PAR THÉMATIQUE 13
7.1 Atténuation et ambition : PTA, CDN 3.0 et écart d'ambition 13
7.2 Adaptation : relancer l'OMA, sécuriser les PNA 14
7.3 Financement climatique 15
7.4 Pertes et préjudices 17
7.5 Article 6 de l'Accord de Paris 18
7.6 Transition juste 18
7.7 Technologies 19
7.8 Mesures de riposte, agriculture, transparence, renforcement des capacités et AAC 19
7.9 Science, deuxième Bilan mondial, genre et questions institutionnelles 21
7.10 Réunions mandatées, initiatives des présidences et Programme d'action 22
8. POINTS DE VIGILANCE ET ORIENTATIONS TECHNIQUES 22
9. REPÈRES CHRONOLOGIQUES 24
PRESENTATION DE CLIMATE ANALYTICS 25
L'INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (IFDD) 26
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) 27

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

1. Messages clés

La trente et unième session de la Conférence des Parties (CdP31) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tient à Antalya (Turquie) du 9 au 20 novembre 2026, en même temps que la vingt et unième réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP21), la huitième réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA8) et la soixante-cinquième session des organes subsidiaires (OSCST65 et OSMOE65). Le présent résumé condense, à l'intention des décideurs, les analyses du *Guide des négociations de la CdP31*

Dix informations pour aborder la CdP31 d'Antalya

1. **Un dispositif inédit.** Pour la première fois de l'histoire des CdP, le pays hôte et le pays chargé de conduire les négociations sont distincts : la Turquie préside la Conférence (Murat Kurum) et l'Australie conduit les négociations (Chris Bowen, « Président des négociations »). L'articulation des deux autorités n'a pas encore été testée ; la « décision portée par la présidence », brève, annoncée pour Antalya, en sera le premier test concret.
2. **Belém a produit un paquet de décisions, mais pas de réponse sur la sortie des combustibles fossiles.** La CdP30 a adopté la décision « Mutirão mondial », intégrant 59 indicateurs de l'Objectif mondial d'adaptation (OMA), le Mécanisme de transition juste (MTJ), le Programme de Belém sur les technologies, la revue du Mécanisme international de Varsovie (MIV), le Plan d'action genre 2026-2034 et un programme de travail sur le financement. La transition hors des combustibles fossiles et l'arrêt de la déforestation ont été renvoyés à des feuilles de route volontaires de la présidence brésilienne.
3. **Bonn (SB64) laisse un bilan contrasté :** des accords techniques réels (technologies, renforcement des capacités, budget, hôte du Centre des technologies climatiques) et des bases de travail transmises (transition juste, Fonds d'adaptation, article 6.2), mais aucun texte sur le Programme de travail sur l'atténuation (PTA), l'OMA, les mesures de riposte, le soutien à la notification et l'interface de données.
4. **Trois décisions attendues à la CdP31 au premier chef par les présidences :** l'opérationnalisation du MTJ et la conclusion de l'examen du programme de travail sur la transition juste ; la relance de l'OMA (groupe technique chargé des indicateurs, Vision Belém-Addis, suite de la Feuille de route de Bakou) ; la finalisation de la transition du Fonds d'adaptation vers l'Accord de Paris.
5. **D'autres arbitrages sont espérés :** l'avenir du PTA, que la CMA8 doit trancher ; le lancement du programme de travail sur le financement climatique, désormais inscrit à l'ordre du jour de la CMA8 ; le financement de l'infrastructure de l'article 6.2 ; la désignation du PNUE comme hôte du Centre des technologies climatiques ; le mandat du Groupe d'experts des PMA ; les orientations aux fonds, dont le Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD), qui a lancé sa première allocation le 22 octobre.
6. **Des lignes de fracture pourraient apparaitre pour tous les dossiers :** la demande des pays en développement d'inscrire dans les textes l'obligation de fourniture de ressources (article 9.1) et le triplement du financement de l'adaptation, refusée par plusieurs pays développés hors des points consacrés au financement ; et le traitement de la science, entre ceux qui veulent fonder les décisions sur le GIEC et limiter le dépassement de 1,5 °C et ceux qui défendent un examen des hypothèses scientifiques au regard de l'équité.
7. **Un contexte qui ne facilite rien :** onze années les plus chaudes jamais enregistrées, El Niño en voie de devenir l'un des plus intenses depuis 1950, rapport du PNUE évaluant à 2,8 °C le réchauffement associé aux politiques actuelles, perturbations des approvisionnements pétroliers, retrait des États-Unis de la Convention effectif en février 2027, budget du secrétariat sous tension, GIEC sans calendrier pour son septième rapport alors que le deuxième Bilan mondial s'ouvre à Antalya.
8. **Le processus tient bon :** 147 Parties avaient soumis une nouvelle CDN à la fin du deuxième trimestre 2026, 136 Parties leur premier rapport biennal de transparence au 31 août, et la Déclaration de Taku Pakasoa issue de la pré-CdP a réaffirmé les résultats énergétiques du premier Bilan mondial.
9. **Une partie de la conférence se joue également hors du cadre des négociations :** feuilles de route brésiliennes, Accélérateur mondial de mise en œuvre, Mission de Belém vers 1,5 °C, Programme d'action turc (objectif volontaire d'électrification de 35 % d'ici 2035, mécanisme « BRIDGE »). Distinguer ce qui est décidé par les Parties de ce qui est annoncé par d'autres est devenu une compétence à part entière.
10. **Trois vigilances transversales :** le statut des textes (notes informelles « sans statut formel », documents des présidents, compilations tenant lieu de projets d'orientations, décision « portée par la présidence ») ; la langue, les ordres du jour n'étant disponibles qu'en anglais à la date d'arrêté ; et le budget, chaque mandat adopté à Antalya l'étant dans la perspective d'un budget 2028-2029 réduit.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

2. Antalya en bref : la session et son contexte

2.1 Une session, deux présidences

Lors de la CdP30, la Turquie et l'Australie ont conclu un accord de partage des rôles, formalisé dans les « COP31 Presidency Modalities » déposées auprès du secrétariat le 20 novembre 2025. Ce dispositif crée une fonction sans précédent, et donc sans cadre légal dans le règlement intérieur : celle de « Président des négociations ».

- **La Turquie assure la présidence au sens classique** : son représentant est élu Président à l'ouverture, gère l'accord de pays hôte, l'organisation logistique, la nomination des Champions climatiques et l'*Action Agenda*. Le ministre turc de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Changement climatique, Murat Kurum, porte ce rôle. Membre de l'OCDE inscrite à l'annexe I de la Convention mais retirée de l'annexe II en 2002, la Turquie porte un Programme d'action ambitieux.
- **L'Australie reçoit, par délégation, une « autorité exclusive sur les négociations »** : convocation des consultations tout au long de l'année, choix des co-facilitateurs ministériels, production des projets de texte, point focal auprès de la CCNUCC pour les négociations. Le ministre australien du Changement climatique et de l'Énergie, Chris Bowen, porte ce rôle ; il sera nommé vice-président de la CdP pendant la session afin d'avoir sa place officielle sur le podium. Pays développé du Groupe parapluie, l'Australie a bâti sa candidature avec les pays insulaires du Pacifique.

Cette configuration a permis de dénouer une candidature disputée ; elle reste à éprouver sur son point le plus sensible, l'adoption d'un texte sur lequel les deux présidences ne s'accorderaient pas. La **décision de couverture** en sera le premier test. Lors de la réunion ministérielle préparatoire aux Fidji (7 octobre 2026), le Président des négociations a indiqué que les deux présidences proposeraient une « décision portée par la présidence » : un texte rédigé au fil de la conférence, non négocié ligne par ligne, adopté par consensus. Or, l'accord de partenariat confère à l'Australie une « autorité exclusive » sur les négociations, tandis que le Président de la CdP31 a rappelé en septembre que « la décision finale revient à la présidence de la CdP31 ». Les présidences disent vouloir un texte bref, qui pourrait prendre acte du dépassement désormais inévitable de 1,5 °C tout en rappelant qu'un retour sous ce seuil reste possible, et souligner l'urgence de renforcer l'action, le soutien et la coopération. Il est encore incertain que la décision reprenne l'objectif volontaire d'électrification porté par la Turquie (35 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2035). La rédaction de ce texte, puis son adoption en plénière de clôture, seront le moment où la répartition des rôles sera vérifiée en pratique.

2.2 Un contexte qui pèsera sur chaque salle

Un signal scientifique sans ambiguïté, un cadre scientifique contesté. Les onze dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées ; l'Organisation météorologique mondiale (OMM) estimait en mai 2026 à 91 % la probabilité qu'une année de la période 2026-2030 dépasse 1,5 °C de réchauffement et a annoncé en octobre un épisode El Niño « fermement établi et se renforçant rapidement », avec un pic attendu en décembre 2026. Le Rapport 2026 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'écart d'émissions (« The point of return », 21 octobre 2026) considère que la possibilité de rester sous 1,5 °C sans dépassement est passée et évalue à environ 2,8 °C le réchauffement associé aux politiques actuelles. Dans le même temps, la 65e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), réunie à Addis-Abeba du 12 au 16 octobre 2026, a été suspendue sans accord sur le calendrier du septième rapport d'évaluation (RE7), pour la sixième fois consécutive, les Parties divergeant sur une publication en 2028 ou en 2029. Sur quelle science les Parties s'appuieront-elles pour le deuxième Bilan mondial, qui s'ouvre à Antalya ? La question est ouverte.

Une géopolitique de l'énergie bouleversée. Les perturbations des approvisionnements pétroliers liées au blocus du détroit d'Ormuz ont fait de la sécurité énergétique un argument pour les deux camps : pour les uns, elles démontrent les risques de la dépendance aux combustibles fossiles et justifient l'accélération de l'électrification et des énergies renouvelables ; pour les autres, elles rappellent le coût d'une transition mal maîtrisée et la nécessité de préserver les capacités de production. La présidence turque a fait de l'électrification la bannière de son Programme d'action ; la présidence brésilienne présentera une feuille de route sur la transition hors des combustibles fossiles élaborée hors du processus formel, à laquelle plusieurs Parties refusent tout lien avec les décisions.

Un multilatéralisme climatique affaibli mais résilient. Le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, effectif en janvier 2026, puis de la Convention elle-même, notifié le 27 février 2026 et effectif le 27 février 2027, prive le processus de son premier contributeur budgétaire et modifie les équilibres au sein du Groupe parapluie. La réduction de la

neuvième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la baisse de la contribution britannique au Fonds vert pour le climat (FVC) et l'incapacité du Fonds d'adaptation à atteindre sa cible de mobilisation illustrent un environnement financier contraint, dans lequel le FRLD a reçu 2,8 milliards de dollars de demandes pour une enveloppe de 342 millions. La confiance entre groupes, érodée à Belém puis à Bonn, s'est traduite par une multiplication des motions d'ordre. Le processus a néanmoins tenu : 147 Parties avaient soumis une nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) à la fin du deuxième trimestre 2026 et 136 Parties leur premier rapport biennal de transparence (RBT) au 31 août.

Une présidence à deux têtes, décrite ci-dessus, qui a multiplié les signes d'une préparation politique anticipée (lettres aux Parties, consultations des chefs de délégation, pré-CdP dans le Pacifique, paires ministérielles nommées un mois avant l'ouverture) : les arbitrages politiques pourraient commencer plus tôt que d'ordinaire et il faut arriver à Antalya avec des positions arrêtées. Ce contexte dessine une session où les attentes de résultats négociés sont mesurées et où l'essentiel pourrait se jouer dans la capacité des Parties à rétablir un fonctionnement normal des organes subsidiaires, à adopter les décisions préparées et à ouvrir le deuxième Bilan mondial sur des bases acceptables par tous.

2.3 Ordres du jour, préparation politique et calendrier de la session

Ordres du jour. Les ordres du jour provisoires ont été publiés le 7 septembre 2026, en anglais seulement. Le programme de travail biennal sur le financement de l'action climatique y a été ajouté à la demande du Président de la CdP30 (12 juin 2026). Trois demandes ont suivi : les Comores (pratiques alimentaires durables et transition vers une consommation végétale, inscrit aux ordres du jour provisoires des SB65) ; le Kirghizistan, au nom du Groupe des pays de montagne (institutionnalisation du dialogue sur les montagnes, inscrit à un ordre du jour provisoire supplémentaire de la CdP31 daté du 23 octobre) ; et, le 25 octobre, le Ghana, au nom du Groupe africain des négociateurs, pour trois points : le triplement du financement de l'adaptation (CMA8), la détermination et l'examen périodique du financement nécessaire et disponible pour le FVC (CdP31) et le dialogue sur le commerce et les changements climatiques (OSMOE65, OSCST65 et CMA8). L'inscription à un ordre du jour provisoire supplémentaire ne garantit pas l'inclusion dans l'ordre du jour adopté : les présidents des organes devront mener des consultations avant que toutes les Parties ne s'accordent.

Préparation politique. Après une consultation virtuelle des chefs de délégation le 11 mars 2026, les présidences ont adressé aux Parties quatre lettres (13 avril, 20 mai, 24 août sur le Programme d'action, 5 octobre). La quatrième énumère les résultats négociés attendus : convenir des fonctions, de la gouvernance et des modalités du MTJ et conclure l'examen du programme de travail sur la transition juste ; progresser sur la mise en œuvre du Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ), le triplement du financement de l'adaptation et un « terrain d'entente sur l'orientation future » du programme de travail sur le financement ; aboutir à un résultat sur le PTA « facilitateur, respectueux de la détermination nationale et plus efficace » ; faire avancer l'OMA à travers la Vision Belém-Addis et le groupe technique chargé des indicateurs et finaliser la transition du Fonds d'adaptation ; obtenir les premières approbations de financement du FRLD. Ces attentes sont celles des présidences ; elles ne préjugent pas des décisions que les Parties adopteront. La pré-CdP (Fidji, 5-8 octobre 2026, en partenariat avec Tuvalu) n'adopte pas de décisions ; elle a produit la Déclaration de Taku Pakasoa (encadré 1). Le 19 octobre, les présidences ont nommé par anticipation cinq paires ministérielles : atténuation (Allemagne et Inde), financement (France et Philippines), adaptation (Sierra Leone et Royaume-Uni), transition juste (Mexique et Pologne) et océan (Canada et Palaos), signalant les dossiers sur lesquels des consultations ministérielles sont attendues dès la première semaine.

Encadré 1. La Déclaration de Taku Pakasoa : « La force dans l'unité » (6 octobre 2026)

Adoptée par les dirigeants réunis à Tuvalu et aux Fidji à l'issue de la pré-CdP31, la déclaration n'est pas un texte négocié de la CCNUCC : elle exprime la position des participants et invite les autres Parties à s'y joindre avant Antalya. Elle appelle à réduire fortement les émissions au cours de cette décennie afin de limiter l'ampleur et la durée du dépassement de 1,5 °C et à soumettre « dès que possible » les CDN 2035 manquantes ; réaffirme les résultats énergétiques du premier Bilan mondial (triplement des capacités renouvelables et doublement de l'efficacité énergétique d'ici 2030, transition « juste, ordonnée et équitable » hors des combustibles fossiles, zéro émission nette en 2050) et salue l'objectif d'électrification de 35 % d'ici 2035 ; insiste sur les meilleures données scientifiques, notamment celles du GIEC ; reconnaît la nécessité d'une hausse substantielle du financement, en particulier pour l'adaptation, et d'une réforme de l'architecture financière internationale au profit de dons et de prêts concessionnels pour les PEID et les PMA ; réaffirme que les États conservent leur statut, leur souveraineté et leurs zones maritimes malgré l'élévation du niveau de la mer ; et consacre une section à l'océan. Elle indique les formulations que les présidences et les PEID pourraient chercher à faire reprendre dans la décision portée par la présidence, et offre un texte auquel s'associer sans engagement juridique nouveau.

Calendrier et organisation. La semaine pré-sessionnelle (2-8 novembre) est consacrée aux réunions de coordination des groupes ; les organes directeurs et subsidiaires ouvrent le 9 novembre ; le sommet des dirigeants a lieu les 11 et 12 novembre ; le septième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement se tient le 13 novembre ; les organes subsidiaires clôturent le 14 novembre ; la deuxième semaine (16-20 novembre) est celle des négociations des organes directeurs, de l'engagement ministériel et du segment de haut niveau. À l'ouverture, la CdP31 élira son Président, qui doit provenir du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, puis le Bureau ; pour les délégations francophones, la période pré-sessionnelle est le moment de faire connaître leurs candidatures auprès du coordonnateur de leur groupe régional. La CdP32 se tiendra à Addis-Abeba du 8 au 19 novembre 2027 ; la CdP33 (6-17 novembre 2028) reviendra au Groupe des États d'Asie et du Pacifique, aucune offre formelle n'ayant été rendue publique à la date d'arrêté ; l'OSMOE64 a invité le Groupe des États d'Europe orientale à présenter une offre pour la CdP34 et préparé le calendrier des sessions 2032-2033 pour adoption à Antalya.

3. Bilan de la CdP30 de Belém (novembre 2025)

La Conférence de Belém (10-22 novembre 2025) s'est conclue par l'adoption du « Paquet politique de Belém », dont la pièce centrale est la décision 1/CMA.7, intitulée « Mutirão mondial : unir l'humanité dans une mobilisation mondiale contre les changements climatiques ». La présidence brésilienne avait placé la session sous le double signe de la « CdP de la mise en œuvre » et de la « CdP de la vérité » ; le résultat tient de l'une et de l'autre. Les Parties ont achevé plusieurs chantiers techniques ouverts depuis Dubaï et Bakou et créé de nouveaux instruments de mise en œuvre ; elles ont renoncé à inscrire dans la décision principale toute référence à la transition hors des combustibles fossiles et à l'arrêt de la déforestation, et ont adopté, dans la tension, la série d'indicateurs de l'OMA.

Ce que décide le « Mutirão ». La décision réaffirme l'objectif de maintenir 1,5 °C à portée, reconnaît que les efforts d'atténuation et le soutien restent insuffisants, et lance deux dispositifs d'accélération, l'Accélérateur mondial de mise en œuvre (GIA) et la « Mission de Belém vers 1,5 °C », destinés à aider les pays à surmonter les obstacles à la mise en œuvre de leurs CDN et de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA). Elle appelle à au moins tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035, établit un programme de travail de deux ans sur le financement climatique incluant l'article 9.1 de l'Accord de Paris dans le contexte de l'article 9 dans son ensemble, convoque une table ronde ministérielle de haut niveau sur la mise en œuvre du NOCQ, ouvre une série de dialogues sur l'article 2.1(c) et sur le rôle du commerce, et réaffirme que les mesures de lutte contre les changements climatiques, y compris unilatérales, ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou une restriction déguisée au commerce international.

Organe	Principaux domaines couverts par les décisions de Belém
CdP30	Plan d'action pour l'égalité des genres de Belém (2026-2034) ; PNA ; forum sur les mesures de riposte (plan de travail 2026-2030) ; examen des fonctions du Centre des technologies climatiques et prolongation du CRTC ; rapport annuel conjoint du Comité exécutif du MIV et du Réseau de Santiago et revue du MIV ; Comité permanent du financement, orientations au FVC et au FEM, rapport du FRLD ; questions relatives aux PMA ; Groupe consultatif d'experts ; Action pour l'autonomisation climatique ; Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ; dates et lieux des futures sessions ; questions administratives et budgétaires.
CMP20	Forum sur les mesures de riposte ; Fonds d'adaptation ; Mécanisme pour un développement propre (prolongation au 30 juin 2026 du délai d'approbation de la transition vers l'article 6.4) ; systèmes de registres ; cinquième examen du cadre pour le renforcement des capacités ; rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions ; budget du relevé international des transactions.
CMA7	Décision « Mutirão mondial » ; OMA (59 indicateurs, Vision Belém-Addis) ; Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste et création du MTJ ; PTA ; Bilan mondial (dialogue des Émirats arabes unis, préparation du deuxième Bilan) ; Programme de Belém de mise en œuvre des technologies ; dialogue sur l'article 2.1(c) et sa complémentarité avec l'article 9 ; communications biennales au titre de l'article 9.5 ; orientations au FVC, au FEM et au FRLD, Fonds d'adaptation, revue du MIV ; article 6 (approches coopératives, mécanisme 6.4, approches non fondées sur le marché) ; communications sur l'adaptation ; soutien à la notification et au renforcement des capacités ; Comité de Paris ; PMA ; mesures de riposte.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Avancées structurantes. L'adaptation en est le volet le plus discuté : la CMA7 a adopté 59 indicateurs pour le cadre de l'OMA, qualifiés de volontaires, non prescriptifs et non punitifs, et a lancé un processus de deux ans, la « Vision Belém-Addis », pour en affiner les métadonnées et les méthodologies avant la CMA9. La transition juste a connu une avancée politique avec la décision d'établir un MTJ, dont l'opérationnalisation a été renvoyée aux organes subsidiaires en vue d'une décision à la CMA8. La technologie a vu l'adoption du Programme de Belém de mise en œuvre des technologies (TIP) et la prolongation du mandat du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) jusqu'en 2041, assortie du lancement de la sélection d'un nouvel hôte. Les pertes et préjudices ont fait l'objet de la conclusion de la troisième revue du MIV et de l'approbation du lancement de la phase de démarrage du FRLD.

Trois fragilités transmises au cycle 2026. Le mode d'adoption des indicateurs de l'OMA, contesté en plénière de clôture par plusieurs délégations, pèse encore sur les travaux d'adaptation. La prolongation du PTA jusqu'à la CMA8 s'est faite sans accord sur son avenir. Le choix de la présidence brésilienne de confier à deux « feuilles de route » volontaires, l'une sur la transition hors des combustibles fossiles et l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation, les questions que la décision « Mutirão » n'a pas tranchées, implique que leurs résultats soient présentés à la CdP31 alors que leur articulation avec le processus formel reste controversée.

4. Bilan de la SB64 de Bonn (juin 2026)

La 64e session des organes subsidiaires s'est tenue à Bonn du 8 au 18 juin 2026, dans un contexte alourdi par les tensions géopolitiques, les perturbations des approvisionnements pétroliers et la perspective du retrait des États-Unis de la Convention, dont les conséquences budgétaires ont été exposées aux Parties. Les ordres du jour ont été adoptés dès le premier jour, ce qui tranchait avec les sessions précédentes ; cet élan ne s'est pas maintenu et la session s'est close tard dans la nuit du 18 juin sur un bilan contrasté : quelques accords techniques réels, mais l'absence de tout texte transmis sur les dossiers politiquement les plus lourds.

Les acquis. Les organes subsidiaires ont recommandé la désignation du PNUE comme organisme d'accueil du Centre des technologies climatiques, à confirmer par la CdP31 sur la base d'un projet de protocole d'accord ; adopté le cahier des charges de l'examen du Programme de travail sur la transition juste (PTTJ) et transmis une note informelle sur l'opérationnalisation du MTJ ; conclu, pour la première fois en cinq ans, un projet de décision sur les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ; recommandé des projets de décisions sur le rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (CET) et du CRTC, sur les examens du cadre pour le renforcement des capacités et sur les questions budgétaires ; lancé la deuxième évaluation périodique du Mécanisme technologique ; et constaté des progrès sur la transition du Fonds d'adaptation, tout en renvoyant à l'OSMOE65 les trois mandats relatifs à ce Fonds.

Les blocages. Aucun consensus n'a été trouvé sur l'avenir du PTA, sur la suite à donner aux indicateurs de l'OMA et sur le groupe de travail technique chargé de leurs métadonnées, sur les mesures de riposte, sur l'interface de données sur les gaz à effet de serre (GES), sur le soutien à la notification au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ni sur la coopération avec d'autres organisations internationales : ces points reviennent à la SB65 au titre des articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur, sans texte consensuel. Deux lignes de fracture ont traversé la session. La première est financière : de nombreux pays en développement ont demandé que les textes rappellent l'obligation de fourniture de ressources prévue à l'article 9.1 et l'objectif de triplement du financement de l'adaptation, ce que plusieurs pays développés ont refusé dans des textes qu'ils estimaient relever d'autres points de l'ordre du jour ; ce désaccord a notamment empêché l'adoption de conclusions sur l'OMA. La seconde porte sur le traitement de la science : les conclusions sur la recherche et l'observation systématique ont été jugées peu concrètes par plusieurs groupes, qui ont dénoncé des tentatives de remise en cause des travaux du GIEC, tandis que d'autres Parties défendaient la possibilité d'examiner ces travaux au regard de l'équité et des circonstances nationales.

État à l'issue de la SB64	Dossiers concernés
Projets de décisions recommandés pour adoption à Antalya	Rapport annuel conjoint 2025 du CET et du CRTC ; liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ; cinquième examen du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et sixièmes examens concernant les pays à économie en transition ; questions administratives, financières et institutionnelles ; recommandation de désigner le PNUE comme hôte du Centre des technologies climatiques (sur la base du protocole d'accord à examiner à l'OSMOE65).
Textes, notes informelles ou cahiers des charges transmis comme base de travail	Cahier des charges de l'examen du PTTJ et note informelle sur les éléments du MTJ ; projets de texte sur la transition, la composition du Conseil et le cinquième examen du Fonds d'adaptation ; document informel de la Présidente de l'OSMOE sur le financement de l'infrastructure de l'article 6.2 ; document informel du Président de l'OSCST sur l'examen du programme de travail sur les approches non fondées sur le marché ; note informelle sur le calendrier d'examen des orientations relatives aux communications sur l'adaptation ; projets de texte sur le bilan du Groupe d'experts des PMA ; note informelle et compilation pour l'examen à mi-parcours de l'Action pour l'autonomisation climatique ; rapport intermédiaire attendu pour la deuxième évaluation périodique du Mécanisme technologique.
Aucun texte transmis (absence d'accord ; reprise à la SB65)	PTA ; OMA ; forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte ; interface de données sur les GES ; soutien financier et technique aux Parties non visées à l'annexe I et soutien à la notification au titre de l'article 13 ; coopération avec d'autres organisations internationales ; examen du Comité de l'adaptation (reporté dès l'organisation des travaux) ; deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement et Programme stratégique de Poznań (reportés).

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

5. Ce que Belém et Bonn transmettent à Antalya

Les dossiers qui se présentent à Antalya peuvent être rangés en quatre groupes, qui déterminent la nature du travail attendu des délégations.

Groupe	Dossiers	Nature du travail attendu
Décision attendue, texte de base existant	Projets de décisions recommandés par la SB64 (rapport annuel conjoint du CET et du CRTC, liens entre Mécanisme technologique et Mécanisme financier, examens du cadre pour le renforcement des capacités, budget) ; désignation de l'hôte du Centre des technologies climatiques, qui dépend encore de l'examen du protocole d'accord.	Adoption rapide si aucune Partie ne rouvre l'équilibre trouvé à Bonn ; négociation portant sur la confirmation plus que sur le fond.
Décision attendue, texte à négocier à partir d'éléments transmis	Opérationnalisation du MTJ (note informelle de la SB64) ; transition du Fonds d'adaptation et composition de son Conseil (projets de texte de Bonn) ; financement de l'infrastructure de l'article 6.2 (document informel de la Présidente de l'OSMOE) ; bilan du Groupe d'experts des PMA ; examen à mi-parcours de l'Action pour l'autonomisation climatique.	Négociation sur la substance, avec des bases de discussion identifiées.
Dossiers sans texte	Avenir du PTA, dont la CMA8 doit décider ; indicateurs de l'OMA et leur groupe de travail technique ; mesures de riposte et contribution du Comité d'experts de Katowice au deuxième Bilan mondial ; soutien à la notification ; interface de données sur les GES ; coopération avec d'autres organisations internationales.	Reprise à partir des positions exprimées ; ce sont, pour la plupart, les dossiers où se sont cristallisées les lignes de fracture sur le financement et sur la science.
Compromis fragiles et questions sans point d'ancrage	Portée du programme de travail sur le financement climatique (lectures opposées des groupes) ; place des pertes et préjudices, absents des ordres du jour des organes subsidiaires ; sort des feuilles de route de la présidence brésilienne ; décision portée par la présidence.	C'est dans ce groupe que se jouera, pour une large part, l'appréciation politique de la Conférence.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

6. Les enjeux du segment de haut niveau et du segment ministériel à la CdP31

Une part croissante de ce qui se joue dans une conférence des Parties se décide hors des salles de négociation : au sommet des dirigeants, dans les réunions ministérielles prévues par des décisions antérieures ou convoquées par les présidences, et au segment de haut niveau de la deuxième semaine. C'est à ce niveau que se forment les signaux politiques, les alliances et les annonces qui pèsent sur les textes, et c'est là que remontent, en fin de session, les dossiers que les négociateurs techniques n'ont pas pu dénouer. Une règle traverse ce chapitre, comme le Guide : distinguer ce qui est négocié et adopté par les Parties de ce qui est annoncé par une présidence, une coalition ou des acteurs non étatiques ; une initiative du Programme d'action ne crée aucune obligation et ne se substitue pas à une décision, même si elle peut en nourrir une ultérieurement.

6.1 Le Sommet des dirigeants (11 et 12 novembre 2026)

Le Sommet des dirigeants réunit les chefs d'État et de gouvernement en première semaine, les 11 et 12 novembre, dans le cadre du Programme d'action de la présidence turque. Il fixe le ton politique de la conférence et peut créer une pression sur certains dossiers, en premier lieu l'ambition des CDN et le financement : aucun point de l'ordre du jour ne portant sur l'évaluation collective des CDN, c'est dans les déclarations du sommet et dans la décision portée par la présidence que se lira pour l'essentiel la réponse des Parties à l'écart d'ambition. La présidence a appelé les Parties à soumettre leurs CDN manquantes avant Antalya et la Déclaration de Taku Pakasoa exhorte les Parties restantes à le faire. Le sommet est aussi le lieu où les présidences mettent en avant leurs initiatives (feuilles de route brésiliennes, « Mission de Belém vers 1,5 °C », Accélérateur mondial de mise en œuvre, engagement « 35 d'ici 2035 », mécanisme « BRIDGE ») ; aucune n'aboutit à une décision négociée.

Encadré 2. Le Sommet des dirigeants de la CdP31 en bref

Quand et qui. Les 11 et 12 novembre 2026, en première semaine, au titre du Programme d'action de la présidence turque ; chefs d'État et de gouvernement, suivis d'un forum des entreprises les 12 et 13 novembre. Les deux journées sont adossées à deux thèmes du Programme d'action, zéro déchet puis villes résilientes (aperçu du programme du secrétariat ; dates indicatives).

Ce qui s'y joue. Déclarations nationales, annonces de contributions et d'engagements, lancement d'initiatives de la présidence ; pression politique sur l'ambition des CDN 2035 et le financement. Le sommet n'adopte aucune décision ; ses déclarations n'engagent que leurs auteurs.

Pour une délégation francophone. Préparer une déclaration nationale courte, articulée avec les priorités défendues en salle ; coordonner les messages avec son groupe ; utiliser les rencontres bilatérales en marge pour porter des demandes précises (accès au financement, appui technique).

6.2 Les réunions ministérielles mandatées et les événements de haut niveau

Le septième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement climatique. Mandaté par la décision 4/CP.26, il se tient le 13 novembre 2026, à la charnière des deux semaines. Il n'adopte aucune conclusion, mais c'est le seul rendez-vous ministériel formellement consacré au financement : y seront discutés le troisième rapport du Comité permanent du financement sur les progrès vers l'objectif de 100 milliards de dollars et la septième Évaluation biennale, non publics au 26 octobre, la mise en œuvre du NOCQ, le triplement du financement de l'adaptation et la première « mise à jour » de la Feuille de route de Bakou à Belém. Le ton adopté sur le chiffre des 100 milliards (« note », « se félicite », « note avec préoccupation ») fixera celui du débat sur la confiance pour les deux années à venir. La table ronde ministérielle sur le NOCQ décidée à Belém n'a ni date ni convocateur ; si elle se tient à Antalya, elle relèvera d'une décision des présidences.

Les autres réunions ministérielles et événements de haut niveau. Trois tables rondes ministérielles mandatées se tiennent sur les deux semaines, sur l'ambition d'ici 2030, la transition juste et les mesures de riposte ; celle sur la transition juste ne doit pas être confondue avec la décision sur l'opérationnalisation du Mécanisme de transition juste, qui relève de la négociation. S'y ajoutent le Dialogue de haut niveau de Bakou sur l'adaptation, l'événement de haut niveau sur l'Accélérateur mondial de mise en œuvre (14-15 novembre), celui sur le genre (19 novembre), celui sur l'action climatique mondiale (20 novembre) et l'événement annoncé par les présidences autour d'une déclaration d'engagement à soumettre les rapports biennaux de transparence en 2026, qui relève du Programme d'action et ne modifie pas les délais de l'article 13. Aucune de ces réunions n'adopte de décision ; les résumés des co-facilitateurs reprennent ce qui a été dit en séance et nourrissent les sessions suivantes : une intervention appuyée sur des éléments concrets (obstacles d'accès, coût du capital, besoins des PNA) y laisse une trace.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

6.3 Le segment de haut niveau et les consultations ministérielles

Le segment de haut niveau occupe la deuxième semaine (16-20 novembre) : les ministres y prononcent les déclarations nationales et, surtout, arrivent pour arbitrer les dossiers que les organes subsidiaires, clos le 14 novembre, ont transmis sans accord. Les présidences ont préparé ces arbitrages en amont : le 19 octobre, elles ont nommé cinq paires ministérielles chargées de consulter les Parties, atténuation (Allemagne et Inde), financement (France et Philippines), adaptation (Sierra Leone et Royaume-Uni), transition juste (Mexique et Pologne) et océan (Canada et Palaos). Des binômes nommés avant l'ouverture, plutôt qu'en deuxième semaine comme c'est l'usage, signalent les dossiers où des consultations ministérielles sont attendues dès la première semaine ; il faut donc arriver à Antalya avec des positions arrêtées. Les consultations des présidences (chefs de délégation, binômes ministériels, « amis du Président ») sont aussi le cadre de préparation de la décision portée par la présidence, texte bref rédigé au fil de la conférence, non négocié ligne par ligne et adopté par consensus en plénière de clôture ; son adoption sera le premier test du partage des rôles entre la Turquie, qui préside la Conférence, et l'Australie, qui conduit les négociations.

Encadré 3. Ce que les ministres auront à arbitrer à Antalya

D'après la quatrième lettre des présidences (5 octobre 2026) et les fiches du Guide ; ces attentes sont celles des présidences et ne préjugent pas des décisions des Parties.

Transition juste : forme du Mécanisme de transition juste (organe constitué doté de moyens de mise en œuvre, ou recours aux organismes existants) et référence au premier Bilan mondial (paire Mexique-Pologne).

Adaptation : groupe technique de l'OMA (pilotage par les Parties ou par des experts) et place du triplement du financement de l'adaptation et de l'article 9.1 dans le texte ; transition du Fonds d'adaptation et composition de son Conseil (paire Sierra Leone-Royaume-Uni).

Financement : portée du programme de travail (article 9.1 d'abord, ou financement dans son ensemble et NOCQ) et statut des documents des coprésidents ; réception du troisième rapport sur les 100 milliards (paire France-Philippines).

Atténuation : poursuite, durée et modalités du PTA, la référence au Bilan mondial étant le point le plus délicat (paire Allemagne-Inde).

Décision portée par la présidence : texte bref qui pourrait prendre acte du dépassement de 1,5 °C tout en rappelant qu'un retour sous ce seuil reste possible, souligner l'urgence de renforcer l'action, le soutien et la coopération, et reprendre ou non l'objectif d'électrification de 35 % et des formulations de la Déclaration de Taku Pakasoa ; les verbes employés (« note », « reconnaît », « exhorte ») y seront déterminants.

7. Les enjeux centraux thématique par thématique

Cette section reprend, dossier par dossier, ce qui se négocie à Antalya, les positions en présence et les résultats possibles, tels que le Guide les expose. Les scénarios sont des hypothèses de travail, présentés comme tels ; les positions des groupes sont rapportées telles qu'elles ont été exprimées, sans qu'aucune soit recommandée. Pour chaque enjeu, un encadré récapitule en quelques lignes les points de convergence et les divergences entre groupes de Parties.

7.1 Atténuation et ambition : PTA, CDN 3.0 et écart d'ambition

Le Programme de travail sur l'atténuation. Créé en 2021 et cadré en 2022, le PTA organise au moins deux dialogues mondiaux par an (en 2026, Yeosu en avril et Sydney en septembre, sur l'atténuation dans les industries). La décision 13/CMA.7 a prévu qu'il se poursuivrait jusqu'à la CMA8 « en vue d'adopter à cette session une décision sur sa poursuite ». À Bonn, l'échange de vues n'a abouti à aucun texte : plusieurs groupes ont refusé la transmission du « document de réflexion » des co-modérateurs, jugé non représentatif et hors mandat. La CMA8 doit donc décider si le PTA se poursuit au-delà de 2026 et, dans l'affirmative, pour quelle durée, avec quel champ et quelles modalités ; la négociation repart sans texte de base. Les convergences relevées à Bonn sont réelles (renforcer l'ambition avec un soutien adapté, améliorer les dialogues mondiaux, conduire à des propositions finançables). Les divergences portent sur le mandat : l'AOSIS et l'AILAC veulent que le PTA contribue à la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial et éclaire les CDN ; l'UE le considère comme le seul espace où discuter du renforcement des CDN ; le Groupe arabe et les LMDC s'opposent à tout lien entre le PTA et le Bilan mondial, l'Égypte rejetant toute discussion sur le contenu des CDN. Sur

la durée, l'Inde, l'Égypte, le Koweït et les Émirats arabes unis refusent une prolongation au-delà de 2030 ; les PMA proposent un point permanent assorti d'un mécanisme technique. Trois issues sont possibles : une décision renouvelant le programme avec des améliorations ; une poursuite a minima renvoyant les modalités à 2027 ; l'absence d'accord, qui laisserait le programme sans mandat, la décision de Belém ne prévoyant pas de reconduction automatique. Le point le plus délicat sera la référence au Bilan mondial ; une formule de durée du type « jusqu'en 2030, avec un examen à la CMA11 » pourrait réunir ceux qui refusent d'aller au-delà de la décennie et ceux qui veulent de la visibilité.

CDN 3.0 et écart d'ambition. Le rapport de synthèse 2025 du secrétariat et sa mise à jour du 10 novembre 2025 restent les dernières évaluations officielles : 86 CDN de 113 Parties représentant 69 % des émissions de 2019, projetant des émissions mondiales en 2035 inférieures d'environ 12 % à celles de 2019, loin de la baisse d'environ 60 % que le GIEC associe aux trajectoires compatibles avec 1,5 °C ; une mise à jour est attendue pour la CMA8. Le Rapport 2026 du PNUE évalue à environ 2,6 °C le réchauffement associé à la pleine mise en œuvre des CDN et chiffre à 45 % en 2035 par rapport à 2025 les réductions nécessaires pour un dépassement minimal, contre 11 à 15 % promis par les CDN actuelles. Aucun point de l'ordre du jour ne porte sur l'évaluation collective des CDN ; l'écart d'ambition se jouera surtout dans la décision portée par la présidence et dans les déclarations du sommet des dirigeants. L'UE, l'AOSIS, les PMA, l'AILAC et le Groupe pour l'intégrité environnementale (GIE) veulent que la CMA8 reconnaisse l'insuffisance collective des CDN, en s'appuyant sur le Bilan mondial et sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2025 ; les LMDC, le Groupe arabe et plusieurs grands pays en développement rappellent la détermination nationale des contributions et renvoient à l'insuffisance du soutien. Les délégations devront surveiller les verbes employés (« note », « reconnaît », « exhorte ») et le traitement du dépassement de 1,5 °C ; le lien avec le deuxième Bilan mondial est le canal formel le plus solide pour inscrire l'écart d'ambition dans le processus.

Feuilles de route de la présidence brésilienne. Élaborées hors de tout organe de la Convention, les deux feuilles de route (transition hors des combustibles fossiles ; arrêt et inversion de la déforestation d'ici 2030) seront présentées à la CdP31, non négociées ; aucune n'était publiée à la date d'arrêté. La question politique est celle de leur réception : « notées » dans une décision, mentionnées dans la décision portée par la présidence, reprises par une coalition dans une déclaration, ou laissées hors du processus ? À Bonn, l'UE a demandé un ancrage dans le GIEC et le premier Bilan mondial ; l'Arabie saoudite a souligné le caractère volontaire de l'initiative, l'Égypte a jugé « inacceptables » les suggestions de lien avec le processus formel et le Groupe arabe s'est déclaré opposé aux feuilles de route élaborées hors du cadre officiel. L'hypothèse la plus probable est une présentation sans traduction dans une décision négociée ; une mention dans la décision portée par la présidence serait déjà un résultat politique. Le risque inverse existe : que l'absence de résultat sur les combustibles fossiles conduise certaines Parties à durcir leurs positions sur le PTA ou le Bilan mondial.

Convergences	Volonté partagée de renforcer l'ambition et d'accélérer la mise en œuvre avec un soutien adapté ; accord sur des améliorations des dialogues mondiaux du PTA (volets thématiques pluriannuels, couverture des secteurs clés, participation accrue d'experts, de financiers et de porteurs de projets) ; intérêt pour un enchaînement permettant aux discussions de mûrir en propositions finançables.
Divergences	Mandat du PTA et lien avec le Bilan mondial et les CDN (AOSIS, AILAC et UE favorables ; Groupe arabe, LMDC et Égypte opposés) ; durée (Inde, Égypte, Koweït et Émirats arabes unis : pas au-delà de 2030 ; PMA : point permanent de l'ordre du jour) ; reconnaissance de l'insuffisance collective des CDN (UE, AOSIS, PMA, AILAC, GIE) contre rappel de la détermination nationale et de l'insuffisance du soutien (LMDC, Groupe arabe) ; traitement du dépassement de 1,5 °C ; lien des feuilles de route brésiliennes avec le processus formel (UE pour un ancrage ; Arabie saoudite, Égypte et Groupe arabe contre).

7.2 Adaptation : relancer l'OMA, sécuriser les PNA

L'adaptation arrive à Antalya dans la position la plus inconfortable de tous les dossiers : un résultat majeur acquis à Belém mais adopté dans la contestation, et une session de Bonn qui n'a pas réussi à en organiser la suite. Une paire ministérielle (Sierra Leone et Royaume-Uni) en est chargée.

Objectif mondial d'adaptation. La décision 12/CMA.7 a adopté 59 « indicateurs d'adaptation de Belém », volontaires, non prescriptifs et non punitifs, et organisé la suite en trois chantiers : la Vision Belém-Addis (alignement des politiques sur deux ans), des travaux techniques sur les métadonnées et les méthodologies pour examen à la CMA9, « y compris par la création d'un groupe technique spécial », et la première phase (2026-2028) de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation. À Bonn, un premier projet de texte a été rejeté et le point renvoyé à la SB65 sans texte transmis. Depuis, deux ateliers de la Feuille de route se sont tenus (Bonn, 9 juin ; Bakou, 7-8 septembre), une consultation informelle sur

la Vision Belém-Addis a eu lieu le 10 septembre et le secrétariat a publié le 30 septembre le document technique demandé par la CMA8, qui classe les 59 indicateurs selon la disponibilité d'une méthodologie mondiale (8 en disposent, 29 partiellement, 21 sont rapportables sans méthodologie mondiale, 1 n'en a aucune). Les Parties doivent décider de la composition, de la gouvernance et des modalités du groupe technique, du déroulement de la Vision Belém-Addis, des suites de la Feuille de route de Bakou et du mandat de la révision du Cadre. Le désaccord qui a empêché l'accord à Bonn porte sur le financement : le Groupe africain, l'AOSIS, les PMA, le Grupo Sur, l'AILAC, les LMDC et le Groupe arabe exigeaient une référence explicite au triplement du financement de l'adaptation et à l'article 9.1 ; l'UE, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon s'y opposaient, le financement étant selon eux traité au titre d'autres points. Sur le groupe technique, le Grupo Sur, l'AILAC, les LMDC, le Groupe africain et le Groupe arabe veulent un groupe dirigé par les Parties ; l'UE, la Norvège et le Japon préfèrent un pilotage par des experts. Une décision complète lancerait le groupe technique, fixerait les étapes de la Vision Belém-Addis jusqu'à la CMA9, prolongerait la Feuille de route et adopterait le mandat de la révision du Cadre ; elle trouverait, sur le financement, une formule de rappel des décisions antérieures plutôt qu'un nouvel engagement. Une décision partielle lancerait le groupe et renverrait le reste à la SB66. L'absence d'accord compromettrait l'examen des métadonnées à la CMA9.

Plans nationaux d'adaptation et autres dossiers. La décision 8/CP.30 a constaté que 71 PNA avaient été soumis (88 au printemps 2026 selon la présidence de la CdP30), jugé que leur financement « reste inadéquat » et demandé au Groupe d'experts des PMA (GEPMA) un aperçu des flux de financement destinés aux PNA. L'OSMOE65 examinera ce rapport et préparera, le cas échéant, des conclusions ou un projet de décision pour la CdP31 ; aucune décision n'est formellement mandatée avant 2029-2030. Le constat d'insuffisance du financement n'est pas contesté ; ce qui divise est la manière d'y répondre dans les textes (demandes précises aux entités du Mécanisme financier pour les pays en développement ; renvoi aux orientations aux fonds et accent sur la qualité des plans pour plusieurs pays développés). L'examen du Comité de l'adaptation, bloqué depuis plusieurs sessions sur le rôle respectif de la CdP et de la CMA, reste suspendu à une réunion des chefs de délégation ; le calendrier de révision des orientations sur les communications sur l'adaptation oppose un examen à la CMA10 (Grupo Sur, PMA, AOSIS), une révision après celle des lignes directrices de transparence (UE, Royaume-Uni, Japon) et un calendrier plus long (Groupe arabe). Le GEPMA doit voir son mandat renouvelé par deux décisions parallèles de la CdP31 et de la CMA8, à partir des projets de texte de Bonn ; le risque principal tient à l'introduction de références contestées à l'article 9.1 et aux mesures commerciales unilatérales, qui pourraient bloquer un dossier par ailleurs consensuel.

Convergences	Les 59 indicateurs de Belém, volontaires, non prescriptifs et non punitifs, ne sont pas remis en cause ; le constat d'insuffisance du financement des PNA n'est pas contesté ; accueil favorable au programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA) et au renouvellement de son mandat.
Divergences	Référence au triplement du financement de l'adaptation et à l'article 9.1 dans la décision sur l'OMA (exigée par le Groupe africain, l'AOSIS, les PMA, le Grupo Sur, l'AILAC, les LMDC et le Groupe arabe ; refusée par l'UE, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon) ; pilotage du groupe technique (par les Parties ou par des experts) ; articulation entre la Vision Belém-Addis et les travaux sur les métadonnées ; réponse textuelle au sous-financement des PNA (demandes précises aux fonds ou renvoi aux orientations) ; calendrier de révision des orientations sur les communications sur l'adaptation ; références à l'article 9.1 et aux mesures commerciales unilatérales dans le mandat du GEPMA (Groupe arabe contre UE et Royaume-Uni).

7.3 Financement climatique

Le financement a traversé presque tous les blocages de la SB64 et structurera de nouveau les négociations d'Antalya, moins par les points qui lui sont formellement consacrés que par les références que les pays en développement demandent d'insérer dans les autres textes. Une paire ministérielle (France et Philippines) est chargée du financement ; le septième dialogue ministériel biennal de haut niveau se tiendra le 13 novembre. Plusieurs documents attendus (rapport du Comité permanent du financement et ses additifs, rapport des coprésidentes du Dialogue Veredas, note de synthèse des coprésidents du programme de travail) n'étaient pas en ligne au 26 octobre.

NOCQ et Feuille de route Bakou-Belém. Le Nouvel objectif collectif quantifié (décision 1/CMA.6) fixe un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 pour les pays en développement, sous la conduite des pays développés, dans le cadre d'un appel à mobiliser au moins 1 300 milliards par an toutes sources confondues. La décision 1/CMA.7 a pris note de la « Feuille de route de Bakou à Belém vers 1 300 milliards » et décidé de convoquer une table ronde ministérielle de haut niveau sur sa mise en œuvre, sans en préciser la date ni le convocateur. Le NOCQ n'a pas de point d'ordre du jour propre : il est présent à travers les rapports du Comité permanent du financement (CPF), dont la septième Évaluation biennale et le troisième rapport sur les 100 milliards, non publics au 26 octobre. Le G77 et la

Chine contestent l'insuffisance des 300 milliards et concentrent leurs demandes sur la qualité (part des dons, accès direct) et sur l'article 9.1 ; l'UE fait de l'élargissement de la base des contributeurs une priorité ; le Groupe parapluie s'est dit engagé à porter l'objectif de 1 300 milliards. Il ne faut pas attendre de décision sur le NOCQ lui-même ; le point de vigilance est l'accueil réservé au troisième rapport sur les 100 milliards (« note », « se félicite », « note avec préoccupation »), qui fixera le ton du débat sur la confiance pour les deux années à venir.

Financement de l'adaptation et Fonds d'adaptation. Deux engagements coexistent : le doublement du financement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport à 2019, dont le CPF doit rendre compte à la CMA10, et l'appel de Belém à « au moins tripler » ce financement d'ici 2035, sans année de référence ni modalités de suivi. Le Fonds d'adaptation a mobilisé 138,24 millions de dollars en 2025, loin de sa cible plancher de 300 millions, et disposait de 553,42 millions de fonds disponibles au 30 juin 2026. Trois mandats le concernent : la transition vers le service exclusif de l'Accord de Paris, la composition de son Conseil et le lancement du cinquième examen, renvoyés par Bonn à l'OSMOE65 sur la base des projets de texte de la session. Le G77 et la Chine exige un traitement séparé des trois questions et un examen prioritaire de la transition ; la Suisse, l'UE, le Royaume-Uni, le Canada et la Norvège veulent que la composition du Conseil soit traitée dans le cadre des dispositions de transition. L'issue la plus favorable est l'adoption, à la CMP21 et à la CMA8, de décisions parallèles arrêtant la transition et la composition du Conseil et lançant le cinquième examen ; une issue intermédiaire adopterait la transition et renverrait la composition à 2027 ; l'absence d'accord prolongerait l'incertitude du Fonds. Le triplement n'a pas de point propre : il se jouera dans la décision sur l'OMA, dans celle sur le CPF et dans la décision portée par la présidence ; une mention dans plusieurs textes en des termes différents créerait des ambiguïtés exploitables par la suite.

Programme de travail sur le financement et article 9.1. Établi pour deux ans par la décision 1/CMA.7 « y compris sur l'article 9, paragraphe 1, de l'Accord de Paris dans le contexte de l'article 9 dans son ensemble », le programme est conduit par deux coprésidents (Commission européenne et Philippines) qui ont publié un plan de travail en huit thèmes. Le G77 et la Chine l'a rejeté comme base de discussion, a fait du renforcement du soutien au titre de l'article 9.1 l'axe principal du programme et a obtenu son inscription à l'ordre du jour de la CMA8 ; dans sa soumission du 1er septembre, il demande le « lancement » du programme, un accord sur son champ, son plan de travail et ses modalités, et affirme que la note informelle des coprésidents « n'a aucun statut formel ». La divergence est de nature : pour le G77 et la Chine, le Groupe africain, les BASIC, les LMDC et le Groupe arabe, le programme doit porter d'abord sur l'obligation des pays développés de fournir des ressources ; pour l'UE, la Suisse, le Canada, le Japon et d'autres pays développés, il doit couvrir le financement climatique dans son ensemble, avec un accent sur la mise en œuvre du NOCQ et l'élargissement de la base des contributeurs. Sur la qualité du financement, les attentes convergent (part des dons et équilibre adaptation-atténuation pour les PMA, prévisibilité pour les LMDC, amélioration de l'accès pour l'AOSIS). Trois hypothèses : une décision de la CMA8 confirmant le champ et les modalités du programme et demandant un rapport à la CMA9 ; des conclusions procédurales prenant note de la note de synthèse des coprésidents ; un désaccord sur l'existence même d'une décision, le point étant renvoyé à la CMA9. Les délégations devront surveiller le statut donné aux documents des coprésidents, les verbes relatifs à l'article 9.1 (« rappelle », « réaffirme », « met en œuvre ») et le lien avec le premier rapport sur le NOCQ attendu en 2028.

Comité permanent du financement, article 2.1(c) et orientations aux fonds. Trois décisions sont attendues sur le CPF : les questions relatives au Comité, son deuxième examen des fonctions, bloqué depuis l'OSMOE59 sur le rôle de la CMA, et l'article 2.1(c), qui devrait se limiter à une prise de note du rapport des coprésidentes du « Dialogue Veredas », courant jusqu'en 2028. Le point de vigilance est la réception des compilations de soumissions tenant lieu de projets d'orientations : les délégations devront y retrouver leurs demandes et veiller à ce que les orientations finales aux fonds ne se résument pas à un texte minimal faute de base consolidée. Le FVC rend compte d'un portefeuille de 20,4 milliards de dollars approuvés pour 359 projets dans 135 pays et d'une deuxième reconstitution de 10,64 milliards promis par 35 contributeurs, la contribution du Royaume-Uni ayant été ramenée à 815 millions de livres ; la troisième reconstitution (2028-2031) a été lancée en juillet 2026. La neuvième reconstitution du FEM (FEM-9, 2026-2030) a été conclue à 3,9 milliards de dollars, contre 5,33 milliards pour le FEM-8, soit une baisse d'environ 27 % ; les conseils du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial n'ont enregistré aucune nouvelle annonce de contributions en 2026. Les pays en développement demandent des orientations fermes sur l'accès, sur la programmation du FEM-9 en faveur du climat et sur la reconstitution du Fonds pour les PMA ; les pays développés insistent sur l'efficacité, la complémentarité entre fonds et la mobilisation du secteur privé. L'adoption des décisions d'orientation est quasi certaine ; la question est leur contenu, et la cohérence des demandes relatives aux PNA, aux RBT et au Fonds pour les PMA entre les décisions de la CdP et de la CMA. Le septième examen du Mécanisme financier restera probablement en suspens.

Convergences	Attentes convergentes sur la qualité du financement (part des dons et équilibre adaptation-atténuation pour les PMA, prévisibilité pour les LMDC, amélioration de l'accès pour l'AOSIS) ; accord de principe pour mener le cinquième examen du Fonds d'adaptation après sa transition ; adoption quasi certaine des décisions d'orientations aux fonds, sur le CPF et sur l'article 2.1(c).
Divergences	Portée du programme de travail (article 9.1 d'abord pour le G77 et la Chine, le Groupe africain, les BASIC, les LMDC et le Groupe arabe ; financement dans son ensemble, NOCQ et élargissement de la base des contributeurs pour l'UE, la Suisse, le Canada et le Japon) et statut des documents des coprésidents ; traitement séparé ou groupé des trois mandats du Fonds d'adaptation (G77 et Chine contre Suisse, UE, Royaume-Uni, Canada et Norvège) ; adéquation des 300 milliards et lecture du troisième rapport sur les 100 milliards ; article 2.1(c) (alignement des flux pour les pays développés, crainte d'une dilution de l'article 9 pour de nombreux pays en développement) ; contenu des orientations aux fonds (accès, programmation du FEM-9 et Fonds pour les PMA contre efficacité, complémentarité et secteur privé).

7.4 Pertes et préjudices

Les pertes et préjudices n'avaient aucun point à l'ordre du jour de la SB64, ce que le Groupe africain et les PMA ont déploré ; ils reviennent à Antalya par deux canaux.

Mécanisme international de Varsovie. La troisième revue du MIV s'est conclue à Belém par des décisions qui confient au Comité exécutif une série de mandats et décident de préparer « un rapport régulier, à une fréquence pluriannuelle à déterminer » sur les pertes et préjudices. Le Réseau de Santiago, opérationnel, comptait 212 membres au 30 juin 2026. La question de la gouvernance du MIV (CdP, CMA ou les deux) n'a de nouveau pas été tranchée. Le rapport annuel conjoint 2026 est examiné par l'OSCST65 et l'OSMOE65, qui doivent recommander des projets de décisions à la CdP31 et à la CMA8 ; la pratique depuis 2019 est l'adoption de décisions parallèles au contenu identique. Les PMA et l'AOSIS souhaitent que le rapport régulier chiffre les besoins, d'autres Parties insistant sur son caractère informatif. L'adoption de décisions parallèles prenant note du rapport est probable ; une tentative de trancher la gouvernance échouerait selon toute vraisemblance et pourrait retarder l'adoption.

Fonds pour répondre aux pertes et préjudices. Le rapport du Conseil du Fonds (19 octobre 2026) fait état de 822,71 millions de dollars de promesses, de 25 accords de contribution signés et d'environ 486 millions effectivement reçus. Les Modalités de mise en œuvre de la Barbade ont été portées à 342 millions de dollars pour 2025-2026, avec un plancher d'au moins 50 % pour les PEID et les PMA et un plafond de 20 millions par demande. Le premier appel, clos le 15 juin 2026, a reçu 198 demandes, dont 176 conformes, de 119 pays, pour un total de 2,8 milliards de dollars (Afrique : 81 demandes et 1,4 milliard) ; aucune demande n'avait été approuvée au 31 juillet et un premier ensemble d'approbations est attendu à la dixième réunion du Conseil, reportée au 15-18 décembre 2026. Le 22 octobre, le Conseil a mis de côté à titre provisoire 21,6 millions de dollars pour le Népal, frappé par des crues et une avalanche, première allocation du Fonds, plusieurs contributeurs précisant qu'elle ne constituait pas un précédent. Le premier cycle de reconstitution débutera en 2027. La CdP31 et la CMA8 adopteront des décisions prenant note du rapport et donnant des orientations au Conseil : mise en œuvre des Modalités de la Barbade et calendrier des premières approbations, système d'appui aux pays, préparation de la reconstitution, mobilisation des ressources et accès direct. Les pays en développement, Groupe africain, PMA et AOSIS en tête, demandent une reconstitution rapide et ambitieuse et un calendrier accéléré d'approbations ; les pays développés ont refusé la tenue d'un événement d'annonces de haut niveau en 2026. Trois points de vigilance : ne pas présenter la mise de côté pour le Népal comme une procédure établie ; distinguer promesses, accords signés et fonds reçus ; veiller à ce que les orientations de la CdP et de la CMA restent identiques.

Convergences	Pratique établie de décisions parallèles de la CdP et de la CMA prenant note du rapport annuel conjoint du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (MIV) et du Réseau de Santiago ; adoption quasi certaine de décisions d'orientations au FRLD ; soutien à la mise en œuvre des Modalités de la Barbade et au lancement des premières approbations.
Divergences	Gouvernance du MIV (Convention et Accord pour le G77 et la Chine ; Accord de Paris seul pour plusieurs pays développés) ; nature du rapport régulier (chiffrage des besoins pour les PMA et l'AOSIS ; caractère informatif pour d'autres Parties) ; rythme de la reconstitution et calendrier des approbations du FRLD, les pays développés ayant refusé un événement d'annonces de haut niveau en 2026 ; portée de la mise de côté pour le Népal, assortie de mises en garde contre un précédent (Allemagne, Tchéquie, Japon).

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

7.5 Article 6 de l'Accord de Paris

Les règles de l'article 6 sont achevées depuis Bakou ; les négociations portent sur leur mise en œuvre. La décision 19/CMA.7 a constaté un déficit de financement de l'infrastructure d'enregistrement et de suivi de l'article 6.2 (8 millions de dollars pour 2024-2025, 14,1 millions de besoins pour 2026-2027) ; à Bonn, l'OSMOE a constaté que, sur environ 10,7 millions de dépenses approuvées, 2,1 millions seulement étaient disponibles, et a prié sa Présidente de préparer un document informel. L'OSMOE65 et la CMA8 doivent arrêter les dispositions de financement de cette infrastructure à partir de quatre options (budget de base, contributions volontaires, redevances fondées sur l'utilisation, redevances prélevées auprès des Parties participantes) ; la CMA8 examinera aussi la mise en œuvre des orientations sur l'article 6.2, le rapport de l'Organe de supervision du mécanisme 6.4 et le programme de travail sur les approches non fondées sur le marché (article 6.8), pour lequel l'OSCST65 doit recommander des mesures d'amélioration. Les positions se répartissent entre un financement par le budget de base complété par des contributions volontaires (Groupe africain), une combinaison de contributions volontaires et de redevances avec exemptions pour les PEID (AOSIS), une préférence pour les contributions volontaires (Groupe arabe), un autofinancement à terme par les redevances (UE) et, dans l'immédiat, des contributions volontaires accompagnées d'un recensement des besoins (Brésil). L'AILAC, les PMA et le Groupe africain ont rappelé que le registre international a été créé pour les Parties dépourvues de registre national. Un résultat ambitieux combinerait un financement stable pour 2026-2027 et un principe de redevances différenciées pour l'avenir, avec exemptions pour les PMA et les PEID ; un résultat minimal se limiterait à exhorter aux contributions volontaires et à renvoyer la question structurelle à la CMA9. La cohérence avec le débat budgétaire général est à surveiller : une inscription au budget de base pourrait être contestée au nom de la réduction attendue du budget 2028-2029.

Convergences	Constat partagé du déficit de financement de l'infrastructure de l'article 6.2 et de la nécessité d'y remédier pour 2026-2027 ; rappel largement partagé que le registre international a été créé pour les Parties dépourvues de registre national (AILAC, PMA, Groupe africain) ; les Parties qui ne participent pas aux approches coopératives ne devraient pas les financer (AOSIS).
Divergences	Source du financement : budget de base complété par des contributions volontaires (Groupe africain), contributions volontaires (Groupe arabe ; Brésil dans l'immédiat), autofinancement à terme par les redevances (UE), combinaison de contributions et de redevances avec exemptions pour les PEID (AOSIS), fonds fiduciaire ou volet dédié (Philippines) ; Groupe arabe et AILAC opposés à toute charge supplémentaire pour les Parties participantes ; sur l'article 6.8, choix des thèmes des groupes dérivés, les LMDC refusant ceux qui ciblent des sources d'émissions ou des secteurs particuliers.

7.6 Transition juste

Le Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste (PTTJ), établi à la CMA4, a tenu cinq dialogues et doit voir son efficacité examinée à la CMA8. La décision 2/CMA.7 a marqué une étape politique en décidant de « développer un mécanisme de transition juste » destiné à renforcer la coopération internationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, avec un langage fondé sur les droits. À Bonn, le groupe de contact a approuvé le cahier des charges de l'examen et pris acte du lancement des discussions sur l'opérationnalisation, à poursuivre à la SB65 sur la base de la note informelle des co-présidents, transmise à la demande des LMDC comme ne constituant pas une base de négociation. La SB65 doit préparer pour la CMA8 une décision portant sur la poursuite et l'amélioration du PTTJ et sur l'opérationnalisation du MTJ : nature institutionnelle, fonctions, gouvernance, rapport aux moyens de mise en œuvre, articulation avec les organes existants. La quatrième lettre des présidences place ce dossier en tête des résultats attendus et une paire ministérielle (Mexique et Pologne) lui est consacrée. Sur la forme du mécanisme, l'Inde et l'Afrique du Sud ont plaidé pour un organe constitué, l'Inde et le Nigéria y ajoutant un financement accru ; le Royaume-Uni s'est opposé à la création d'un nouvel organe constitué ou d'un nouveau mécanisme financier, le Canada a déclaré que le mécanisme « ne constituera pas une source de ressources financières supplémentaires » et la Norvège a prôné l'utilisation des organismes existants. Trois issues, à titre d'hypothèses : une décision complète créant le mécanisme avec un dispositif de gouvernance identifié et un lien établi avec les entités du Mécanisme financier ; une décision de processus arrêtant les fonctions et la gouvernance dans leurs grandes lignes mais renvoyant les modalités à 2027 ; une absence d'accord renvoyant l'ensemble à la SB66. Les pièges de rédaction concernent le verbe retenu (« établit » ou « décide de poursuivre l'élaboration »), la qualification du mécanisme au regard du financement et la référence au premier Bilan mondial, dont le sort dans ce texte a valeur de précédent. L'opérationnalisation du mécanisme ne doit pas être confondue avec la table ronde ministérielle sur la transition juste prévue par le Programme d'action en deuxième semaine.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Convergences	Décision de Belém d'établir un MTJ acquise et dossier placé en tête des attentes des présidences ; messages du cinquième dialogue (sécurité alimentaire, océan) largement partagés : rôle de toutes les parties prenantes, protection sociale, moyens de subsistance, éradication de la pauvreté et de la faim ; compromis de Bonn sur « les domaines de complémentarité et de cohérence, le cas échéant » dans le cahier des charges de l'examen.
Divergences	Forme du mécanisme : organe constitué doté de moyens de mise en œuvre et d'un financement accru (Inde, Afrique du Sud, Nigéria, groupe Femmes et genre ; BASIC sur l'accès aux moyens de mise en œuvre) contre refus d'un nouvel organe constitué ou d'un nouveau mécanisme financier (Royaume-Uni, Canada, Norvège) ; référence au premier Bilan mondial et aux autres instruments (UE et Royaume-Uni pour ; LMDC, Groupe arabe et Fédération de Russie contre) ; mesures commerciales restrictives, soulevées par le G77 et la Chine et jugées hors mandat par le Royaume-Uni.

7.7 Technologies

Belém a adopté le Programme de Belém de mise en œuvre des technologies, prolongé le CRTC jusqu'à la fin de 2041 et lancé la sélection d'un nouvel hôte du Centre des technologies climatiques. La SB64 a débloqué l'ensemble dans un accord global conclu le 18 juin : projets de décisions sur le rapport annuel conjoint pour la CdP31 et la CMA8, premier projet de décision en cinq ans sur les liens avec le Mécanisme financier, recommandation du PNUE comme hôte du Centre parmi deux candidats présélectionnés (l'autre étant le consortium ONUDI-UNOPS) et lancement de la deuxième évaluation périodique du Mécanisme technologique. Le secrétariat a publié le 9 octobre 2026 le projet de protocole d'accord entre la CdP, la CMA et le PNUE, que l'OSMOE65 examinera : le Centre y est conçu comme une entité dédiée au sein du PNUE, pour une durée de cinq ans renouvelables deux fois, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (décembre 2027). C'est le seul élément de ce dossier qui comporte encore une négociation de fond. Les divergences résiduelles sont de portée limitée : le G77 et la Chine ont suggéré que le PNUE recherche un partenariat avec le consortium ONUDI-UNOPS et souhaite voir figurer dans le protocole la mobilisation des ressources, y compris un objectif annuel de financement de base ; le Groupe africain a insisté sur un déploiement quantifiable de la technologie. Le scénario le plus probable est l'adoption des trois projets de décisions de Bonn et d'une décision sur l'hôte ; un accord sur les éléments financiers du protocole pourrait conduire à une décision de désignation assortie d'un mandat pour finaliser le protocole en 2027. Les points de vigilance sont la tentation de rouvrir le paquet du 18 juin, dont le Groupe arabe avait lié l'acceptation au « traitement équitable » des questions technologiques dans d'autres négociations, et la cohérence des décisions de la CdP31 et de la CMA8, qui doivent rester parallèles.

Convergences	Large soutien à la désignation du PNUE comme hôte du Centre des technologies climatiques (le Canada et le Japon soulignant la continuité et l'expertise institutionnelle) ; paquet du 18 juin de Bonn (trois projets de décisions) à confirmer ; prolongation du CRTC jusqu'en 2041 acquise.
Divergences	De portée limitée : contenu financier du protocole d'accord (objectif annuel de financement de base, tables rondes avec les donateurs et partenariat avec le consortium ONUDI-UNOPS pour le G77 et la Chine ; déploiement quantifiable de la technologie pour le Groupe africain) ; formulation de l'appel au soutien financier (« Parties en mesure de le faire » ou invitation aux pays développés, demandée par le Groupe arabe et les LMDC) ; référence à une réponse synergique au premier Bilan mondial, retirée du projet de décision de la CMA ; suppression, obtenue par le Japon, de la référence à « l'accessibilité et à l'impact du soutien » dans l'évaluation périodique.

7.8 Mesures de riposte, agriculture, transparence, renforcement des capacités et AAC

Mesures de riposte. Belém a adopté le plan de travail 2026-2030 du forum et du Comité d'experts de Katowice (KCI) ; à Bonn, malgré trois versions successives d'un texte, aucune conclusion n'a été adoptée. Trois questions sont en suspens : la modalité de la contribution du KCI au deuxième Bilan mondial (rapport transmis directement avant février 2027, comme le proposaient le Royaume-Uni et le Canada, ou appel à contributions suivi d'un examen par la SB65, comme le demandaient le Groupe africain, le Groupe arabe, le Chili et la Chine) ; le contenu de la note informelle

guidant les travaux futurs ; l'organisation des activités de 2027. Le calendrier compte : la collecte d'informations du deuxième Bilan commence à Antalya et son évaluation technique à la SB66, de sorte qu'un report priverait le forum d'une contribution en temps utile. Le sujet reste adossé au débat sur les mesures commerciales unilatérales, que la décision « Mutirão » a traité en instituant une série de dialogues sur le commerce. Le piège de rédaction tient à la qualification des « orientations » ou « questions directrices » des présidents des organes subsidiaires pour le Bilan mondial.

Agriculture et sécurité alimentaire. La SB65 est la dernière session du travail conjoint de Charm el-Cheikh, établi pour quatre ans par la décision 3/CP.27 ; au-delà de l'examen des rapports, la question de sa suite (prolongation, transformation ou conclusion) se posera, sans que la décision de 2022 ne la préjuge. À Bonn, les Parties sont parvenues à un texte court. Les divergences portent moins sur l'importance du sujet que sur le périmètre de l'exercice : le Groupe arabe a proposé d'étendre le texte aux subventions agricoles des pays développés, aux mesures coercitives unilatérales et au financement sous forme de dons ; l'UE, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, le Japon et le Canada s'y sont opposés. Le point proposé par les Comores sur les pratiques alimentaires durables, s'il est maintenu, pourrait se croiser avec ce dossier et raviver les sensibilités sur l'élevage. Les délégations devront veiller à ce que la définition des « approches systémiques et holistiques » n'introduise pas d'obligations implicites sur les modes de production.

Transparence, notification et données. Le rapport 2026 du secrétariat indique que 136 Parties avaient soumis leur premier RBT au 31 août 2026, dont 28 PMA et PEID, et que la centième revue d'experts a été achevée le 12 octobre ; les deuxièmes RBT sont dus au plus tard le 31 décembre 2026. Aucun accord n'a été trouvé à Bonn sur le soutien à la notification au titre de la Convention et de l'article 13 ni sur l'interface de données sur les GES. Trois questions concentrent la négociation : la fréquence de l'examen du soutien à la notification au titre de la Convention ; la mention d'une « profonde préoccupation » quant à la réduction de 27 % des ressources du domaine « climat » dans le FEM-9, demandée par les pays en développement et refusée par le Royaume-Uni, le Japon, le GIE, l'UE, la Norvège et le Canada tant que la reconstitution n'était pas finalisée ; et le module de requêtes flexibles de l'interface de données, que le Groupe arabe, la Chine et les LMDC estiment contraire au caractère non punitif et non intrusif du cadre. Les présidences ont par ailleurs annoncé une déclaration par laquelle les Parties s'engageraient à soumettre leurs RBT en 2026 : elle relève du Programme d'action et non des négociations, et les délais de l'article 13 restent ceux fixés par les décisions existantes.

Renforcement des capacités et Action pour l'autonomisation climatique. Le renforcement des capacités a été l'un des rares points intégralement conclus à Bonn, avec quatre projets de décisions sur les examens du cadre ; le scénario le plus probable est leur adoption sans modification, le risque résidant dans une tentative d'y réintroduire des références financières contestées ailleurs. Sur l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC), l'enjeu est plus substantiel : le plan d'action quadriennal arrive à échéance fin 2026 et l'OSMOE65 doit recommander des projets de décisions sur l'examen à mi-parcours et sur les éléments d'un nouveau plan d'action, que la quatrième lettre des présidences cite parmi les résultats attendus. Les divergences portent sur les implications budgétaires des activités proposées ; le nouveau plan devra rester réaliste au regard des contraintes budgétaires du secrétariat.

Convergences	Plan de travail 2026-2030 du forum sur les mesures de riposte adopté à Belém ; importance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire contestée par personne ; renforcement des capacités : quatre projets de décisions intégralement conclus à Bonn ; AAC : soutien général à l'amélioration de l'accès au soutien financier et technique et à la participation des points focaux nationaux.
Divergences	Contribution du KCI au BM2 (rapport direct pour le Royaume-Uni et le Canada ; appel à contributions puis examen par la SB65 pour le Groupe africain, le Groupe arabe, le Chili et la Chine) et prise en compte d'« orientations » des présidents des organes subsidiaires, jugée sans mandat par le G77 et la Chine ; périmètre du texte sur l'agriculture (subventions, mesures coercitives unilatérales et dons pour le Groupe arabe ; mandat limité au rapport de l'atelier pour l'UE, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, le Japon et le Canada) ; fréquence de l'examen du soutien à la notification (réduction pour le Royaume-Uni et l'UE ; maintien pour le G77 et la Chine, le Groupe africain, les LMDC et le Groupe arabe) ; mention d'une « profonde préoccupation » sur le FEM-9 (pays en développement contre Royaume-Uni, Japon, GIE, UE, Norvège et Canada) ; module de requêtes flexibles de l'interface de données (Groupe arabe, Chine et LMDC contre ; UE, Royaume-Uni, Norvège, Nouvelle-Zélande et Japon pour) ; AAC : implications budgétaires des activités proposées.

7.9 Science, deuxième Bilan mondial, genre et questions institutionnelles

Science et deuxième Bilan mondial. Les conclusions de Bonn sur la recherche et l'observation systématique (ROS) ont été jugées peu concrètes par l'UE, le Japon, le Royaume-Uni et l'AOSIS, qui a rappelé que « la science n'est pas négociable », tandis que l'Inde contestait le « discours » lui prêtant une volonté d'obstruction. Le calendrier du septième rapport d'évaluation (RE7) divise : les PMA, l'AOSIS et l'UE souhaitent les trois rapports en 2028, à temps pour le deuxième Bilan mondial ; l'Arabie saoudite, l'Inde, la Fédération de Russie et plusieurs autres Parties défendent une publication des rapports des groupes II et III en 2029. Le deuxième Bilan mondial (BM2) débute à la CMA8 : la collecte d'informations s'ouvre à Antalya avec des soumissions attendues jusqu'au 28 février 2027, le dialogue technique commence à la SB66 (juin 2027) et le Bilan se conclut à la CMA10 (novembre 2028), deux co-facilitateurs devant être désignés. Les préparatifs ont fait apparaître des attentes divergentes sur son périmètre (adaptation et soutien pour le Groupe africain ; pertes et préjudices, transition juste et océan pour l'AOSIS ; alignement des flux financiers pour la Nouvelle-Zélande et le Canada ; moyens de mise en œuvre et mesures de riposte pour les LMDC) et sur l'intégration du RE7, que les LMDC refusent de voir priorisé parmi les sources scientifiques. Sur la ROS, des conclusions procédurales sont probables, le point sensible étant toute référence au calendrier du RE7 ou au dépassement de 1,5 °C ; sur le BM2, le lancement interviendra quelle que soit l'issue des négociations. Le point de vigilance transversal est la contagion : les désaccords sur la science se sont déjà déplacés vers les mesures de riposte, le PTA et l'adaptation ; une formule de compromis sur les « meilleures données scientifiques disponibles » adoptée dans un texte servira de référence dans les autres.

Genre et questions transversales. Le Plan d'action de Belém pour l'égalité des genres (2026-2034) a été adopté sans ressources dédiées, accompagné de déclarations interprétatives de plusieurs Parties. Le genre figure à l'ordre du jour de la CdP31 mais aucune décision n'est attendue cette année ; le scénario le plus probable est la prise de note des rapports. Le véritable enjeu transversal est l'intégration du genre dans les autres dossiers (indicateurs de l'OMA, MTJ, orientations aux fonds) et la tentation, pour certaines Parties, de rouvrir dans d'autres textes des formulations arrêtées à Belém ; les délégations défavorables à certaines formulations proposeront des références au plan « tel qu'adopté » plutôt qu'à des notions nouvelles. Le Programme d'action prévoit un événement de haut niveau sur le genre le 19 novembre.

Budget et fonctionnement du processus. La CdP30 a approuvé un budget-programme de 81,5 millions d'euros pour l'exercice 2026-2027 ; au 30 juin 2026, le budget de base n'était financé qu'à 67 %. Le retrait des États-Unis retirera au budget de base son premier contributeur : le secrétariat a chiffré la perte à 21 % des contributions, soit 16,9 millions d'euros pour 2028-2029, et indiqué qu'une répartition entre les Parties restantes selon le barème indicatif se traduirait par une hausse de 27 % pour toutes. L'OSMOE64 a recommandé des projets de décisions budgétaires et prié le secrétariat de présenter à l'OSMOE66 les implications d'un scénario de réduction de 16,9 millions d'euros. Aucun désaccord de fond n'a été consigné sur ces textes ; les tensions portent sur les implications systémiques du scénario 2028-2029 : le Groupe africain a mis en garde contre l'assimilation de l'efficacité à une réduction des budgets ou à la suppression de points de l'ordre du jour ; le GIE a proposé de plafonner le nombre de participants ; le Groupe arabe, le Groupe africain et la Chine se sont opposés à une limite indicative de 500 délégués. Les présidences ont annoncé des consultations sur l'efficacité du processus, sans préciser de format. L'adoption des décisions budgétaires devrait intervenir sans difficulté ; le point de vigilance se situe à moyen terme, la préparation du budget 2028-2029 commençant en 2027 dans un contexte de ressources réduites. Plusieurs points des ordres du jour sont inscrits chaque année sans donner lieu à négociation (amendements de la Convention, deuxième examen de l'adéquation de l'article 4.2 a) et b), table ronde ministérielle au titre du Protocole de Kyoto) ; leur examen est, selon la pratique, suspendu dès l'adoption de l'ordre du jour.

Convergences	Lancement du deuxième Bilan mondial à la CMA8 quelle que soit l'issue des négociations ; aucun désaccord de fond consigné sur les textes budgétaires ; prise de note des rapports sur le genre sans décision ; recherche d'une formule agréée sur les « meilleures données scientifiques disponibles », appelée à servir de référence dans les autres textes.
Divergences	Place du GIEC et calendrier du RE7 (GIEC en premier lieu et rapports en 2028 pour l'UE, l'AOSIS, le GIE, les PMA, l'Afrique du Sud, le Chili et le Guatemala ; calendrier hors mandat de l'OSCST, examen des hypothèses au regard de l'équité et publication en 2029 pour l'Inde, l'Arabie saoudite et la Fédération de Russie) ; limitation de l'ampleur et de la durée du dépassement de 1,5 °C (AOSIS, PMA et UE contre Inde et Arabie saoudite) ; périmètre du BM2 selon les groupes ; genre : lecture des termes « genre » et « diversité », droits reproductifs et financement de la mise en œuvre ; efficacité du processus (Groupe africain et Afrique du Sud contre toute réduction budgétaire ou suppression de points ; GIE pour un plafonnement des participants ; limite indicative de 500 délégués refusée par le Groupe arabe, le Groupe africain et la Chine).

7.10 Réunions mandatées, initiatives des présidences et Programme d'action

Une part croissante de ce qui se passe dans une conférence des Parties ne relève pas de la négociation de textes. Trois catégories d'activités coexistent à Antalya. Les **réunions mandatées**, prévues par des décisions antérieures, n'adoptent pas de conclusions mais alimentent des rapports : septième dialogue ministériel biennal sur le financement (13 novembre), Dialogue de haut niveau de Bakou sur l'adaptation, Journée de l'information sur la Terre, dialogue sur l'ambition au titre de l'article 6.2, dialogue sur le troisième examen du CRTC, événement de haut niveau sur l'Accélérateur mondial de mise en œuvre (14-15 novembre), tables rondes ministérielles sur l'ambition d'ici 2030, la transition juste et les mesures de riposte, événement de haut niveau sur l'action climatique mondiale (20 novembre). Les **initiatives des présidences**, ensuite : les deux feuilles de route brésiliennes, la première « mise à jour sur la mise en œuvre » de la Feuille de route de Bakou à Belém, le rapport de la « Mission de Belém vers 1,5 °C » (non publié à la date d'arrêté) et le GIA, initiative coopérative et volontaire dont un groupe d'experts doit présélectionner dix à quinze « solutions » puis en retenir trois à cinq par an, sans que la composition du groupe ni les solutions retenues n'aient été rendues publiques au 26 octobre. Le **Programme d'action de la présidence turque**, enfin : dix thèmes, des jalons volontaires à l'horizon 2035 dont l'engagement « 35 d'ici 2035 » sur l'électrification, un sommet des dirigeants, un forum des entreprises et le « BRIDGE » (Climate Implementation Bridge), présenté comme un mécanisme destiné à aider les pays à traduire leurs priorités en portefeuilles de projets finançables, avec cinq pays pilotes (Éthiopie, Fidji, Indonésie, Pakistan, Ouzbékistan), et qui « n'est pas un nouveau fonds climatique » selon les présidences.

Aucune de ces activités n'aboutit à une décision négociée ; leur portée tient à trois canaux : le rapport (les dialogues mandatés donnent lieu à des résumés qui nourrissent les sessions suivantes), la décision portée par la présidence, qui pourrait faire référence à certaines initiatives, et l'inscription ultérieure dans le processus, à laquelle se sont opposées à Bonn l'Égypte et l'Arabie saoudite, hostiles à tout lien, à l'UE, au GIE et à la Colombie. Sur le GIA, l'Afrique du Sud a demandé une représentation géographique équilibrée au sein du comité de sélection, l'AOSIS des garanties pour les petits pays vulnérables, les LMDC une initiative pilotée par les Parties et équilibrée entre atténuation, adaptation et pertes et préjudices. Le résultat le plus probable est une série de présentations et d'annonces sans traduction dans les décisions négociées, sauf pour les éléments que la décision portée par la présidence pourrait reprendre. Les délégations veilleront à distinguer, dans leurs comptes rendus, ce qui est adopté par les Parties, ce qui est annoncé par les présidences et ce qui relève d'acteurs non étatiques ; à vérifier les chiffres annoncés auprès des sources officielles ; et à ne pas laisser les événements de haut niveau les éloigner des salles où les textes se finalisent.

Convergences	Caractère volontaire de ces initiatives, qui n'aboutissent à aucune décision négociée ; engagement « 35 d'ici 2035 » salué par les pays du Pacifique et repris dans la Déclaration de Taku Pakasoa ; prudence partagée des groupes à l'égard du GIA, chacun demandant des garanties dans la sélection des « solutions ».
Divergences	Lien des initiatives avec le processus formel (UE, GIE et Colombie favorables ; Égypte et Arabie saoudite hostiles) ; GIA : représentation géographique équilibrée du comité de sélection (Afrique du Sud), garanties pour les petits pays vulnérables (AOSIS), pilotage par les Parties et équilibre entre atténuation, adaptation et pertes et préjudices (LMDC), attention aux solutions « moins soutenues » comme le captage et le stockage du carbone (Groupe arabe) ; Mission de Belém : limiter l'ampleur et la durée du dépassement de 1,5 °C et relier les travaux au BM2 (UE, AOSIS) contre rappel du caractère volontaire (Arabie saoudite) ; dialogues sur le commerce : mesures correctives contre les mesures unilatérales (Groupe arabe), opérationnalisation de l'article 3.5 (LMDC), indicateurs d'un système économique ouvert (Chine), caractère non normatif (Royaume-Uni), volet permanent (Fédération de Russie) ou point permanent de l'ordre du jour (Groupe africain).

8. Points de vigilance et orientations techniques

Les dix-sept dossiers du Guide de négociations de la CdP31 ne peuvent être suivis par une même délégation avec la même intensité. Les éléments qui suivent, tirés de la synthèse du Guide, dégagent ce qui relie les dossiers entre eux, ce qui peut raisonnablement être obtenu et ce qui mérite une attention particulière. Ils éclairent les questions à examiner et les échéances ; ils ne prescrivent pas de position de négociation, chaque délégation ajustant ces repères à ses circonstances.

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Trois liaisons structurantes. La première relie le financement de l'adaptation, l'OMA et les PNA : la demande d'un triplement du financement de l'adaptation a bloqué la décision sur l'OMA à Bonn, l'OMA conditionne la mise à jour des PNA, et les PNA dépendent de fonds (Fonds d'adaptation, Fonds pour les PMA, FVC) dont les ressources et les règles se décident dans d'autres salles ; une délégation qui suit l'adaptation doit donc suivre aussi les orientations aux fonds et la transition du Fonds d'adaptation, et décider en coordination avec son groupe dans quel texte la référence au financement a le plus de chances d'aboutir. La deuxième relie le PTA, les CDN 3.0, le deuxième Bilan mondial et la science : la décision sur l'avenir du PTA dépendra de la référence au Bilan mondial que les Parties accepteront, le BM2 s'ouvre sans que le calendrier du RE7 soit fixé, et les formules trouvées sur les « meilleures données scientifiques disponibles » dans un texte serviront de précédent dans les autres. La troisième relie la transition juste, les mesures de riposte et le commerce : le MTJ est le dossier où les présidences attendent le résultat le plus visible, mais sa conception touche aux moyens de mise en œuvre et aux mesures commerciales, qui traversent aussi le forum des mesures de riposte et les dialogues sur le commerce.

Ce qui peut être obtenu. Les décisions préparées à Bonn (technologies, renforcement des capacités, budget) devraient être adoptées sans difficulté et ne demandent qu'une vigilance contre les réouvertures. Trois dossiers offrent des perspectives réelles de décisions substantielles : le MTJ, la désignation de l'hôte du Centre des technologies climatiques et le mandat du Groupe d'experts des PMA. Trois autres dépendront d'arbitrages politiques : l'OMA, le Fonds d'adaptation et le programme de travail sur le financement. Le PTA, les mesures de riposte et le soutien à la notification sont les dossiers les plus exposés à un nouveau renvoi.

Trois points de vigilance transversaux. Le *statut des textes*, d'abord : notes informelles « sans statut formel », documents des présidents « de leur propre initiative », compilations de soumissions tenant lieu de projets d'orientations, décision « portée par la présidence » ; jamais la frontière entre ce qui est négocié et ce qui ne l'est pas n'a été aussi mouvante, et les délégations devront, pour chaque document, s'interroger sur sa nature avant de s'y engager. La *langue*, ensuite : les ordres du jour n'étaient disponibles qu'en anglais à la date d'arrêté, les documents de pré-session le sont pour la plupart et les consultations informelles se tiennent sans interprétation. Le *budget*, enfin : chaque mandat adopté à Antalya le sera dans la perspective d'un budget 2028-2029 réduit ; les délégations devront vérifier que les activités qu'elles soutiennent (ateliers, dialogues, rapports) sont financées et prendre connaissance de l'évaluation des incidences budgétaires présentée en séance, faute de quoi un mandat non financé reste lettre morte.

Tableau de priorisation : résultat recherché par dossier, d'après les positions documentées des groupes où les pays francophones sont les plus représentés

Dossier	Résultat recherché à Antalya (d'après les positions des groupes)	Outils de l'annexe du Guide
PTA	Poursuite du programme avec des modalités améliorées et un soutien à la participation ; référence au Bilan mondial acceptable pour tous.	2.3, 3.2, 4.2
OMA et PNA	Lancement du groupe technique spécial avec représentation des Parties ; feuille de route prolongée ; prise en compte du financement de l'adaptation ; appui aux PNA.	3.1, 3.2, 3.5
Financement	Lancement effectif du programme de travail centré sur l'article 9.1 ; transition du Fonds d'adaptation ; orientations aux fonds sur l'accès, les dons et le Fonds pour les PMA.	1.2, 3.2, 4.2
Pertes et préjudices	Orientations au FRLD sur les approbations, l'accès et la reconstitution de 2027 ; suites de la revue du MIV ; présence régionale du Réseau de Santiago.	1.2, 3.2, 5
Transition juste	Mécanisme doté de fonctions concrètes et d'un lien avec les moyens de mise en œuvre ; PTTJ prolongé et amélioré.	2.3, 3.2, 4.2
Article 6	Financement de l'infrastructure 6.2 sans redevance pour les Parties sans registre ; exemptions pour les PMA et les PEID ; amélioration du programme 6.8.	1.1, 4.1
Technologies	Désignation du PNUE avec un protocole d'accord garantissant ressources et présence régionale ; adoption des décisions de Bonn.	1.2
Transparence	Conclusions sur le soutien à la notification tenant compte du FEM-9 et de la flexibilité des PMA et des PEID ; interface de données non punitive.	3.3, 4.1

Dossier	Résultat recherché à Antalya (d'après les positions des groupes)	Outils de l'annexe du Guide
Autres dossiers	Mesures de riposte : contribution du KCI au BM2 dans les délais ; agriculture : suite du travail conjoint ; AAC : nouveau plan d'action ; budget : préservation des services linguistiques ; science : formule agréée sur les meilleures données disponibles.	2.2, 2.3, 5

Les niveaux de priorité sont une appréciation d'ensemble du Guide ; chaque délégation les ajustera à ses circonstances. La boîte à outils annexée au Guide est conçue pour être utilisée fiche par fiche.

9. Repères chronologiques

Date	Événement (tel que rapporté dans le Guide)
10-22 novembre 2025	CdP30, CMP20 et CMA7 à Belém : « Paquet politique de Belém » ; modalités de partage des rôles Turquie-Australie déposées le 20 novembre.
Janvier – mai 2026	Retrait des États-Unis de l'Accord de Paris effectif (janvier) ; notification du retrait de la Convention (27 février) ; neuvième reconstitution du FEM conclue (9 avril) ; première lettre du Président désigné de la CdP31 (13 avril) ; Conférence de Santa Marta (24-29 avril) ; lettre conjointe des présidences (20 mai).
8-18 juin 2026	SB64 à Bonn ; premier atelier de la Feuille de route de Bakou (9 juin) ; éléments de la feuille de route brésilienne (12 juin) ; clôture du premier appel du FRLD (15 juin) ; accord global sur les technologies (18 juin).
Juillet – septembre 2026	Neuvième réunion du Conseil du FRLD (8-10 juillet) ; troisième lettre, sur le Programme d'action (24 août) ; ordres du jour provisoires (7 septembre) ; deuxième atelier de la Feuille de route de Bakou (7-8 septembre) ; consultation sur la Vision Belém-Addis (10 septembre) ; engagement « 35 d'ici 2035 » (21 septembre) ; 41e réunion du CPF (23-25 septembre) ; huitième dialogue mondial du PTA (28-30 septembre) ; document technique sur les indicateurs de Belém (30 septembre).
Octobre 2026	Quatrième lettre des présidences (5 octobre) ; pré-CdP aux Fidji et Déclaration de Taku Pakasoa (5-8 octobre) ; projet de protocole d'accord avec le PNUE (9 octobre) ; 65e session du GIEC suspendue (12-16 octobre) ; paires ministérielles (19 octobre) ; rapport 2026 du PNUE sur l'écart d'émissions (21 octobre) ; mise de côté du FRLD pour le Népal (22 octobre) ; ordre du jour supplémentaire de la CdP31 (23 octobre) ; demande du Groupe africain (25 octobre) ; date d'arrêté du Guide (26 octobre).
Novembre 2026	Semaine pré-sessionnelle (2-8 novembre) et atelier préparatoire francophone (8 novembre) ; CdP31, CMP21 et CMA8 (9-20 novembre) ; OSCST65 et OSMOE65 (9-14 novembre) ; sommet des dirigeants (11-12 novembre) ; dialogue ministériel sur le financement (13 novembre) ; Concertation francophone (16 novembre) ; segment de haut niveau en deuxième semaine.
Après Antalya	Dixième réunion du Conseil du FRLD (15-18 décembre 2026) ; retrait des États-Unis de la Convention effectif (27 février 2027) ; clôture des soumissions du BM2 (28 février 2027) ; premier cycle de reconstitution du FRLD (2027) ; SB66 et dialogue technique du BM2 (juin 2027) ; CdP32 à Addis-Abeba (8-19 novembre 2027) ; conclusion du BM2 à la CMA10 (novembre 2028).

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Climate Analytics

Climate Analytics est un institut mondial à but non lucratif de science et de politique climatique engagé dans la promotion de l'action climatique conformément à l'Accord de Paris notamment la limitation du réchauffement de la planète à 1.5°C et le renforcement de la résilience des vulnérables en particulier les Pays moins avancés (PMA) et les Petits États insulaires en développement (PEID). Le travail de Climate Analytics habilite les pays, les communautés et les personnes en première ligne de la crise climatique.

Avec pour siège en Allemagne (Berlin), Climate Analytics possède des bureaux régionaux en Asie du Sud (Népal), en Afrique (Togo), en Amérique du Nord (New-York) dans les Caraïbes (Trinité-et-Tobago) et en Australie (Perth). Ces Bureaux travaillent en réseau et interagissent sur les différentes missions.

Créée en 2008, la mission principale de l'organisation est de faire progresser les connaissances scientifiques et de fournir un soutien politique et analytique dans le domaine du changement climatique, en particulier sur l'adaptation, l'atténuation, la finance climatique, la planification (politiques et stratégies climatiques), la gouvernance climatique, la diplomatie climatique, les pertes et dommages et la justice climatique.

Au cours des 14 dernières années, l'institut a fourni des solutions de pointe aux défis politiques mondiaux et nationaux en matière de changement climatique en reliant efficacement les analyses scientifiques et politiques de plusieurs pays à travers le monde et a apporté un soutien dans l'élaboration et l'actualisation des CDN, PNA et LT-LEDS.

L'équipe multidisciplinaire de Climate Analytics comprend plus de 130 experts – scientifiques, climatologues, juristes, Agroéconomiste, gestionnaire de l'environnement, spécialistes des politiques climatiques, spécialistes des relations internationales, économistes climatique, experts en financement climatique, ainsi que des analystes de politique sectorielle dotés d'une solide expérience dans le domaine du changement climatique.

Climate Analytics s'est imposé comme une interface entre la science, la politique et la pratique avec des réseaux internationaux et des partenaires régionaux exceptionnels. L'équipe utilise des modèles scientifiques approuvés et des outils et méthodes codéveloppés avec les experts du GIEC pour évaluer et synthétiser la science et les politiques climatiques dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et des impacts climatiques. Climate Analytics a contribué à plusieurs rapports majeurs sur les questions du changement climatique et du développement durable, notamment les cinquième et sixième rapport d'évaluation du GIEC ainsi que les rapports sur les écarts d'adaptation et les émissions du PNUE. L'institut dispose d'une large expérience dans le climat et les domaines y afférents. L'institut est un partenaire de mise en œuvre du NDC-Partnership.

Le bureau Afrique de Climate Analytics qui est le lead de cette mission, est basé à Lomé au Togo. Il apporte son expertise sur les questions de gouvernance et de diplomatie climatique, d'adaptation, d'atténuation, de mobilisation des financements climatiques, de renforcement des capacités et d'appui à la mise en place des documents de planification du développement à long terme sobre en carbone. Ses axes d'intervention sont organisés comme suit : (i) Soutien à la planification de l'action climatique au niveau national et local ; (ii) Soutien à la mobilisation des ressources financières climatiques ; (iii) Appui à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation ; (iv) Appui scientifique, recherche et innovation.

Bâti sur le modèle général de l'institut, le Bureau Afrique est formé d'une équipe pluridisciplinaire avec des experts basés au Togo et dans plusieurs autres pays d'Afrique. Il travaille sur la traduction des engagements climatiques en actions de mise en œuvre pour soutenir la construction de la résilience des pays et asseoir des voies de développement sobre en carbone. Ainsi, le Bureau Afrique met en œuvre des projets/programmes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, de planification de l'action climatique à travers l'appui à l'élaboration et/ou à la révision des CDN, des PNA et des LT-LEDS, des plans de mise en œuvre ainsi que d'autres documents de planification et de mobilisation des ressources climatiques.

www.climateanalytics.org

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

L'IFDD, la référence de la Francophonie en développement durable

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est établi à Québec depuis plus de 35 ans. Sa mission est de faciliter la coopération au service de la transition écologique et du développement durable, dans les 90 États et gouvernements membres de la Francophonie.

L'Institut joue un rôle majeur pour appuyer la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable, que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'IFDD travaille depuis des décennies à aider les États et gouvernements francophones à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des actions transformatrices pour la planète.

Nous sommes tous en voie de développement durable.

L'action de l'IFDD est prioritairement orientée vers les pays francophones en développement. Mais le développement durable concerne tout le monde, y compris les pays les plus avancés. Il appelle à un changement de paradigme, de modes de pensée et de consommation, de modèles économiques et de production. Avec les défis de plus en plus pressants, l'époque des petits pas est dorénavant révolue : il faut maintenant passer à l'échelle et accélérer la transition écologique et le développement durable. L'ampleur des actions à réaliser individuellement et collectivement en matière de climat, d'environnement et globalement de développement durable, est donc inédite.

www.ifdd.francophonie.org

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 340 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^{e} Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^{e} Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

www.francophonie.org

© RÉSUMÉ POUR LES DÉCIDEURS, ÉDITION 2026, OIF/IFDD, 2026.



www.francophonie.org
www.ifdd.francophonie.org